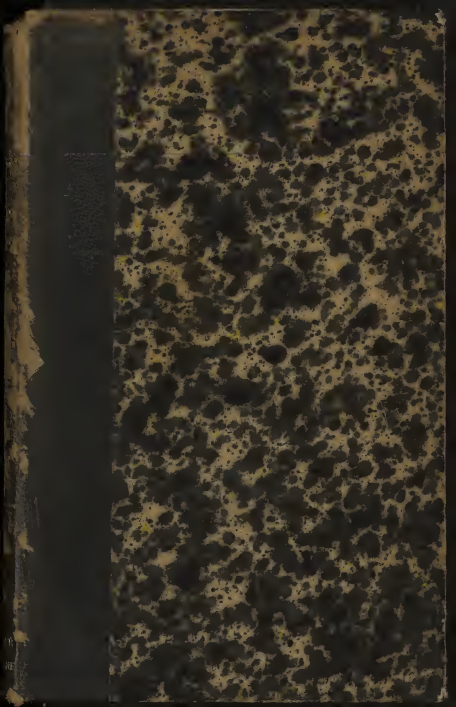
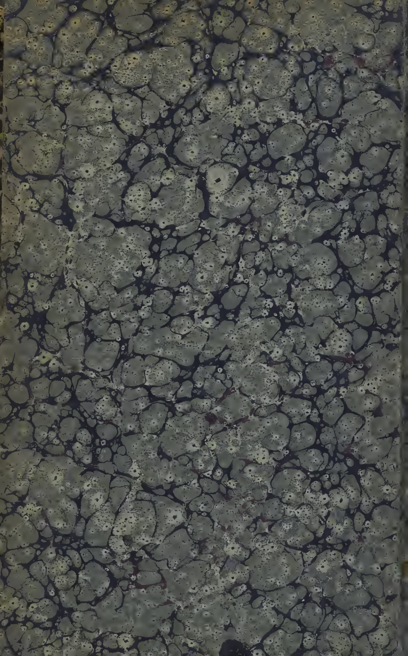
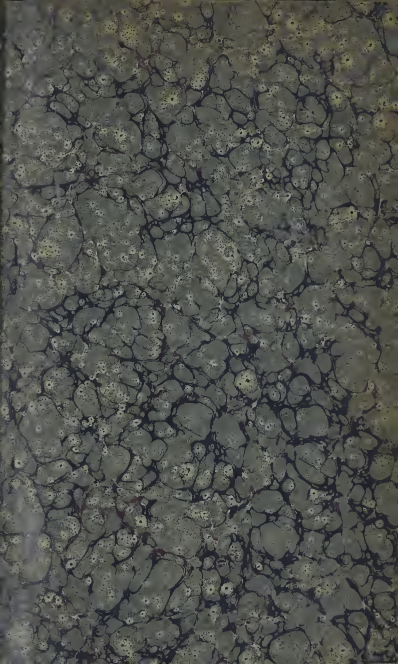






MÉTHODE NOUVELLE

D'EMBAUMEMENT

BOURGES, TYP. E. PIGELET, RUE JOYEUSE, 15.

L'EMBAUMEMENT

DANS LES

TEMPS ANCIENS ET MODERNES

SUIVI DE L'EXPOSÉ D'UNE

MÉTHODE NOUVELLE

SANS INCISIONS

PAR

D. C. BAYLE

Chimiste embaumeur,

Chevalier de la Légion d'honneur, etc.

PARIS

ADRIEN DELAHAYE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE

ET CHEZ L'AUTEUR

11 RUE CAUMARTIN

1873.

AVANT-PROPOS.

Au milieu des graves préoccupations du jour et dans le courant de dévorante activité et de vie qui nous emporte, publier un livre dont le titre seul évoque une image pénible, essayer de ramener une pieuse coutume délaissée depuis des milliers de siècles et rendre par là à un art presqu'inconnu son ancien prestige, paraît de prime abord une entreprise téméraire. Pourtant, par les nombreuses visites que nous avons reçues, par les entretiens et les correspondances que nous nous avons eus avec les personnes qui ont bien voulu s'adresser à nous, nous avons pu constater combien notre science était inconnue et de quels étranges préjugés notre

art était encore entouré. A quoi cela tenait-il? Uniquement à l'absence d'un livre simplement écrit, débarrassé des termes techniques et des formules de chimie, qui puisse initier tout le monde à notre art et nous rendre en même temps notre tâche moins laborieuse, en fournissant les explications les plus complètes aux personnes qui journellement viennent nous consulter : en un mot, populariser l'embaumement en déchirant cette espèce de voile dont les opérateurs qui nous ont précédé semblaient s'entourer, tel a été notre but en écrivant ce livre qui semble, à notre avis, devoir combler une lacune regrettable.

Il y a dans l'embaumement deux points sur lesquels nous devons appeler l'attention de nos lecteurs d'une façon toute particulière : 1° le choix du système, 2° le choix de la personne de l'opérateur. Nous n'avons pas à nous préoccuper à cette place du choix du système, l'exposé de tous les modes connus depuis l'antiquité jusqu'à nos jours fait précisément l'objet de l'étude qui va sui-

vre ; mais en ce qui concerne la personne de l'opérateur nous pouvons dire, dès à présent, qu'aucun art n'exige plus de réserve et plus de dignité. Où s'exerce en effet son ministère? n'est-ce pas auprès des plus hautes classes de la société ? et dans quel moment ? à l'instant où se produisent les plus grandes douleurs et les regrets les plus poignants. On comprendra combien il faut de tact et de mesure pour ne pas froisser, dans ces circonstances douloureuses, les sentiments les plus respectables.

Ce respect dû aux morts, cette pratique de l'embaumement ont, qui le croirait? rencontré des détracteurs qui n'ont pas ménagé la violence de leurs attaques.

Quelques esprits qui croient être dans le vrai, parce qu'ils se flattent d'être positifs, ont essayé de soutenir qu'il était puéril de chercher à conserver intacts des corps inanimés et que la sagesse la plus vulgaire conseillait de laisser, après la mort, la nature consommer son œuvre.

Nous nous contenterons de répondre, que

presque tous les peuples de l'antiquité, ceux même dont la raison a été le moins cultivée, ont voulu honorer leurs morts en cherchant à les soustraire à la loi naturelle de la décomposition, et, que c'est précisément ce sentiment si honorable qui les a constamment conduits à rechercher les moyens d'arracher à la décomposition les restes des personnes chéries.

Nous répondrons aussi que rien n'est plus faux que cette idée, qui consiste à soutenir qu'il convient après la mort de laisser la nature consommer son œuvre. Est-ce que notre propre dignité ne nous commande pas de préserver de la putréfaction les dépouilles des êtres avec lesquels nous avons passé notre existence, que nous avons aimés et qui continuent à vivre dans nos souvenirs ! Et, n'est-ce pas une consolation dans notre malheur de penser qu'ils demeureront, pour toujours, tels que nous les avons connus autrefois !

Quant à cette loi naturelle de la décomposition, sans méconnaître les bienfaits de la

nature, est-ce que l'homme n'est pas sans cesse obligé de réagir contre elle, et les progrès les plus admirables de la science ne viennent-ils pas de ces tentatives hardies faites pour s'affranchir de ses lois?

Disons, en terminant, que nous sommes heureux de propager dans la mesure de nos forces, cet art des embaumements qui a déjà rendu de si grands services à l'humanité et qui nous permet d'immobiliser pour des siècles entiers l'odieuse corruption qui nous menace.

L'étude qui va suivre n'est autre chose que l'historique des embaumements; nous essayerons de faire comprendre au lecteur la portée des progrès accomplis par les différentes méthodes qui se sont succédées et, pour ne pas être taxés de partialité, nous appuyerons toujours nos affirmations de documents officiels.

CHAPITRE Ier

EMBAUMEMENT

DES

GUANCHES

ET

DES ÉGYPTIENS

Le sentiment du respect dû aux morts étant inné chez l'homme, dès la naissance des sociétés, certains peuples ont cherché à soustraire à la loi fatale de la décomposition les dépouilles de ceux qu'ils voulaient honorer et ont été amenés nécessairement à la découverte de certains procédés d'embaumement.

L'origine de notre art se perdant dans la nuit des temps, nous n'avons ici qu'à mentionner les peuples qui, dans l'antiquité, se sont particulièrement distingués par leurs soins envers les morts, et parmis ces peuples, les Guanches, (habitants autochthones des îles Canaries,) et les Egyptiens occupent le premier rang; leurs momies qui sont arrivées jusqu'à nous, en traversant des milliers de siècles, sont encore si merveilleuses de conservation et leurs procédés ont produit des résultats si admirables que nous ne saurions nous dispenser de jeter un coup d'œil retrospectif sur cette époque, en analysant d'une façon rapide la manière d'opérer de ces deux peuples, dont les momies sont restées comme l'expression du plus haut point de perfection qu'ait atteint l'art de l'embaumement dans l'antiquité. Voici la manière de procéder des Guanches : après avoir étendu le cadavre sur une large table en pierre, ils faisaient une incision au bas ventre avec un caillou affilé appelé *Tabona,* retiraient ensuite les intestins et remplissaient les cavités avec des

plantes aromatiques; après cette préparation, le corps était exposé au soleil ou renfermé dans des étuves, lorsque les rayons du soleil n'étaient pas assez ardents pour opérer sa dessication.

Au bout de quinze jours, le corps étant devenu sec et léger, on le cousait dans des peaux de chèvre que le défunt avait eu le soin de préparer de son vivant.

Plusieurs de ces momies appelées *xaxos* sont encore aujourd'hui, après deux mille ans, dans un parfait état de conservation. Tout récemment encore on en découvrait de nouvelles aux îles Canaries, à Fer et à Ténériffe, le plus grand nombre se trouvait dans le pays d'Albona, entre Arico et Guimar ; c'est même de ce pays d'Albona que venaient les *xaxos* qu'un des derniers rois d'Espagne avait placés dans son cabinet, ainsi que ceux que M. Chastenet de Puységur envoya en 1776 au jardin des plantes de Paris.

Cette admirable conservation des corps a fait tout naturellement conclure que le système des Guanches, à l'aide duquel on obtenait

de pareils résultats, devait être excellent ; aussi, quelques chimistes ont-ils essayé dans ces derniers temps de faire quelques embaumements d'après leur méthode ; les expériences n'ont pas réussi comme on l'espérait. Pour notre instruction personnelle, nous avons voulu aussi tenter quelques essais de ce genre, et notre insuccès nous a confirmé dans cette conviction : Que la conservation des momies anciennes était inhérente à la nature du sol dans lequel les corps étaient déposés et qu'en outre, il y avait lieu de tenir compte des influences climatériques; qu'un embaumement fait d'après la méthode précitée dans nos pays froids et humides serait impuissant à combattre efficacement la putréfaction.

Les Egyptiens surtout ont acquis une juste renommée dans l'art des embaumements et, bien que leurs procédés ne différassent pas sensiblement de celui des Guanches, ils n'en sont pas moins restés comme le type le plus parfait des moyens conservateurs que nous aient légués les premiers âges ; mais

là aussi les influences géologiques et atmosphériques ont joué un grand rôle ; cependant nous devons reconnaître que tout primitif qu'il était, leur mode d'embaumement ne laissait pas néanmoins d'être très-rationnel ; peut-être serait-il encore pour nous un de ces secrets que les siècles passés ont enfouis sous leurs décombres, si Hérodote n'eût pris soin heureusement de consacrer quelques lignes aux moyens employés dans ces pays pour conserver les corps. Voici la traduction de ce passage d'Hérodote dont nous venons de parler.

« Il y a en Egypte, certaines personnes que la loi a chargées des embaumements et qui en font profession.

« Quand on leur apporte un corps, ils montrent aux porteurs des modèles de morts en bois. Le plus recherché représente, à ce qu'ils disent, celui dont je me fais scrupule de dire le nom (1). Ils en

(1) Le modèle dont Hérodote se faisait scrupule de dire le nom, était, dit-on, la représentation d'Isis. Nous trouvons dans

font voir un second qui est inférieur au premier et qui ne coûte pas si cher; ils en montrent encore un troisième qui est au plus bas prix. Ils demandent ensuite suivant lequel de ces trois modèles on souhaite que le mort soit embaumé; après qu'on est convenu du prix, les parents se retirent : Les embaumeurs travaillent chez eux et voici comment ils procèdent à l'embaumement le plus précieux : D'abord ils tirent la cervelle par les narines, en partie avec un ferrement recourbé, en partie par le moyen des drogues qu'ils introduisent dans la tête ; il font ensuite une incision dans le flanc avec une pierre d'Ethiopie tranchante.

« Le corps étant étendu par terre, le scribe trace sur le flanc gauche tout ce qu'on doit couper. Celui qui doit faire l'incision coupe, avec une pierre d'Ethiopie, autant de chair

Diodore de Sicile la valeur de ces trois espèces d'embaumements. Le premier valait un talent, ou 4,500 francs de notre monnaie, le deuxième 20 mines ou 1,500 francs, le troisième valait peu de chose; le prix en était indéterminé.

que l'ordonne la loi ; cela fait, il s'enfuit de toutes ses forces, et les assistants le poursuivent à coups de pierres, en le chargeant d'imprécations comme s'ils voulaient détourner sur lui ce crime. Ils regardent en effet comme odieux quiconque fait violence à un corps de même nature que le leur, quiconque le blesse, en un mot, quiconque lui fait quelque mal. » (DIODORE, l. Ier t. Ier, p. 102.)

« Ils tirent par cette ouverture les intestins, les nettoyent et les passent au vin de palmier, les mettent dans un coffre, et entre autres choses qu'on fait pour le mort, on prend le coffre, on atteste le soleil et l'un des embaumeurs lui adresse pour le mort ces paroles qu'Euphantus a traduites de sa langue maternelle: « Soleil, souverain maître, et vous tous, Dieux qui avez donné la vie aux hommes, recevez-moi et permettez que j'habite avec les Dieux éternels. J'ai persisté tout le temps que j'ai vécu dans le culte des Dieux que je tiens de mes pères ; j'ai toujours honoré tous ceux qui ont engendré ce corps ; je n'ai tué

personne, je n'ai pont enlevé de dépôt. Je n'ai fait aucun autre mal, si j'ai commis quelque autre faute en ma vie, soit en mangeant, soit en buvant, ce n'a point été pour moi, mais pour ces choses. » L'embaumeur montrait en achevant ces mots le coffre où étaient les intestins et le jetait ensuite dans le fleuve. Quant au reste du corps, lorsqu'il était pur on l'embaumait. (Porphyr, *de abstinentiâ ab esu animalium*, l. 17 § 10, p. 329.)

« Ensuite ils remplissent le ventre de myrrhe pure broyée, de canelle et d'autres parfums, l'encens excepté; puis ils le recousent. Lorsque cela est fini, ils salent le corps en le couvrant de natrum pendant soixante-dix jours. Il n'est pas permis de les laisser séjourner plus longtemps dans le sel. Les soixante-dix jours écoulés ils lavent le corps et l'enveloppent entièrement de bandes de toile de coton enduits de gomme arabique, *commi*, dont les Egyptiens se servent ordinairement comme de colle, les parents retirent ensuite le corps, ils font faire en bois

un étui de forme humaine ; ils y renferment le mort, et le mettent dans une salle destinée à cet usage. Ils le placent droit contre la muraille. Telle est la manière la plus magnifique d'embaumer les morts. Ceux qui veulent éviter la dépense choissent cette autre sorte : on remplit des seringues d'une liqueur onctueuse qu'on a tiré du cédre, on en injecte le ventre du mort sans y faire aucune incision et sans en tirer les intestins ; quand on a introduit cette liqueur par le fondement, on le bouche pour empêcher la liqueur injectée de sortir ; ensuite on sale le corps pendant le temps prescrit, le dernier jour on fait sortir du corps la liqueur injectée ; elle a tant de force qu'elle dissout le ventricule et les entrailles et les entraîne avec elle, le natrum consume les chairs et il ne reste du corps que la peau et les os. Cette opération finie, ils rendent le corps sans y faire autre chose.

« La troisième espèce d'embaumement n'est que pour les plus pauvres, on injecte le corps avec la liqueur nommée Surmaïa, on

met le corps dans le natrum pendant soixante-dix jours et on le rend ensuite à ceux qui l'ont apporté. »

Tels étaient les moyens de conservation employés par les Egypthiens et c'est à eux que nous devons ces momies dont la conservation après tant de siècles est encore l'objet de notre admiration.

Pourtant cette description authentique faite par l'un des plus grand savants de l'antiquité n'est pas de nature à nous faire regretter l'abandon de pareils moyens ; du reste, notre législation actuelle et nos mœurs ne sauraient les admettre, abstraction faite des mutilations, profanation contre laquelle se soulèvent toutes les consciences, on ne pourrait de nosjours souffrir seulement l'idée d'abandonner le corps d'un parent ou d'un ami pendant soixante-dix jours, sur les dalles d'un amphithéâtre, entre les mains d'un opérateur.

L'embaumement Egyptien impraticable aujourd'hui n'en reste pas moins acquis à la science moderne à titre de curiosité; et au

point de vue historique et moral, il est une preuve énergique du vif désir qu'avait ce peuple d'honorer les morts en disputant leurs restes à la putréfaction, sans reculer même devant une opération aussi laborieuse que rebutante.

Néanmoins et dès même les temps reculés, les imperfections de leur système d'embaumement n'avaient pas laissé que de frapper les Egyptiens, et ils ne l'ont probablement employé que par suite de l'impuissance des efforts tentés pour en découvrir un autre ou pour remédier aux défauts de celui-là ; nous en voyons une preuve dans l'aversion qu'ils témoignaient au scribe chargé de pratiquer les incisions, qui était poursuivi à coups de pierres et chargé d'imprécations par les parents ou amis du défunt, bien que le pauvre scribe ne fût en quelque sorte que le stricte exécuteur de la loi, qu'il appliquait en opérant par les seuls moyens connus alors.

De ce temps déjà comme de nos jours, toute pratique chirugicale sur un cadavre passant pour une profanation de la majesté de la

mort, on s'étonne à juste titre, qu'imbus de cette idée qui s'est développée chez les nations modernes et instruits par l'expérience de ce sentiment qui inspire aux masses une horreur pour toute incision ou mutilation faite sur les dépouilles mortelles, les anatomistes de ce siècle n'aient pas recherché avec plus de persévérance un moyen de conservation exempt de ces opérations.

Il est incontestable que le besoin d'un système d'embaumement conforme à nos mœurs et à l'esprit religieux de la majeure partie de nos populations se faisait vivement sentir, si l'on ne voulait pas voir cet usage si pieux et si ancien complétement abandonné, et nous priver par là des services éminents qu'il est appelé à rendre à l'hygiène publique et à la science. Une seule méthode, disons-le de suite, a résolu ce problème regardé si longtemps comme insoluble. Cette méthode est nôtre; sa découverte et son application ne remontent, il est vrai, qu'à une dizaine d'années ; mais avant de nous étendre plus longuement sur ce sujet, il est indispensable

de consacrer quelques pages à l'embaumement du moyen âge, transition naturelle avant d'arriver aux systèmes modernes et aux travaux sur la matière par les savants anatomistes MM. Sucquet, Gannal et Dupré.

CHAPITRE II.

EMBAUMEMENT

DANS LES

TEMPS MODERNES

Pendant une longue suite de siècles nous voyons l'usage de l'embaumement se perdre de plus en plus. D'abord les Romains, maîtres du monde, imposèrent dans une certaine mesure leurs usages aux peuples conquis, n'adoptant à leur tour la pratique de l'embaumement que pour la réserver pour certains cas tout à fait exceptionnels. Faut-il

3.

attribuer l'abandon de cette coutume à la barbarie dans laquelle le monde sembla retomber après la chute de l'empire romain, ou à la répulsion qu'inspiraient les incisions horribles qu'il nécessitait, nous penchons pour cette dernière opinion.

Quelqu'en soient les causes, pendant cette longue suite de siècles écoulés depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, loin d'avoir à signaler quelques progrès accomplis dans cet art, nous ne pouvons que constater sa marche rétrograde et toutes les illustrations scientifiques de ces temps qui se sont préoccupé de la question des embaumements, tels que les de Bils, Ruysch, Swammerdam, Penicher Rhamsés, Ambroise Paré, Th. Bartholin, Forestus, Van Horn, etc., n'ont pu nous fournir que des recettes plus empiriques les unes que les autres et toutes leurs recherches n'ont abouti réellement qu'à une imitation grossière des procédés égyptiens, sans tenir plus de compte de la différence des climats que de la marche progressive des idées.

Le cadre restreint de cet opuscule ne nous

permet pas de rapporter ici les mille et une formules données par les savants dont nous venons de parler, du reste nous en avons fait connaître la valeur ; la seule conclusion à en tirer, c'est qu'il faut que le sentiment qui conduit à honorer les morts soit fortement ancré chez tous les peuples pour survivre ainsi à l'oubli et résister à tant de vicissitudes diverses.

Pour se faire une idée exacte des pratiques grossières qui constituaient l'embaumement au moyen âge, rapportons seulement de quelle manière on a procédé a l'égard des restes de quelques rois. Ainsi, à l'arrivée de ceux de saint Louis en 1270, on les fit bouillir dans de l'eau salée, les os furent transportés à Saint-Denis et les chairs à Montréal en Sicile par son frère, Charles d'Anjou.

Henri I[er], roi d'Angleterre, fut confié à un boucher chargé de l'assaisonner en quelque sorte en le saupoudrant de sel et d'épices de toute espèce, pour l'envelopper ensuite dans un tissu de laine avec force aromates.

Philippe le Hardi, mort à Perpignan, fut

bouilli dans de l'eau et du vin, ses os furent portés à Saint-Denis ses chairs et ses entrailles à Narbonne.

Au commencement de ce siècle, on signala comme un grand progrès la découverte du docteur Chaussier sur les propriétés antiseptiques du deuto-chlorure de mercure, cette découverte constituait un principe nouveau, s'appuyant sur une science positive, la chimie.

Le principe était la combinaison du corps ou de ses tissus avec telle substance qui devait le rendre incorruptible.

Devant une telle découverte qui semblait répondre à ce desideratum réclamé depuis longtemps, nul doute qu'il allait surgir quelqu'anatomiste éclairé qui, mettant en rapport ce procédé avec les convenances et les délicatesses exigées par nos mœurs modernes, trouverait le moyen d'introduire ce puissant antiseptique dans l'organisme, soit par les ouvertures naturelles soit par le système artériel ! Cette fois encore, la routine l'emporta sur l'esprit d'initiative et les procédés odieux

que nous avons fait connaître furent encore employés d'une façon plus barbare et plus dégoûtante

Voici en effet comment procédait M. Boudet, pharmacien chargé de l'embaumement des sénateurs du premier Empire.

Ces quelques lignes édifieront complétement nos lecteurs, en les initiant au *modus faciendi* de ce pratricien officiel de la cour de Napoléon Ier.!

« On prépare pour cette opération :

1° Une poudre composée de tan, de sel décrépité, de kina, de cannelle et autres substances astringentes et aromatiques, de bitume de Judée, de benjoin etc., etc., le tout mêlé et réduit en poudre fine, est arrosé d'huile essentielle : le tan forme la moitié du poids et le sel le quart.

2° De l'alcool saturé de camphre.

3° Du vinaigre camphré, avec l'alcool de camphre.

4° Un vernis que l'on peut composer avec le baume du Pérou et celui de Copahu, le

styrax liquide, les huiles de muscade, de lavande et de thym etc.

5° De l'alcool saturé de muriate suroxygèné de mercure.

Tout étant préparé, on ouvre les cavités par de grandes incisions et on en extrait les viscères ; on incise crucialement les téguments du crâne, on en scie les os circulairement et on enlève le cerveau ; on ouvre le tube intestinal dans toute sa longueur et on pratique aux viscères des incisions profondes et multipliées ; on lave le tout à grande eau; on exprime, puis on lave encore avec le vinaigre camphré, et enfin avec l'alcool camphré. Toutes les parties internes ainsi préparées et roulées dans la poudre composée, sont prêtes à remettre en place; on pratique alors des incisions multipliées aux surfaces internes des grandes cavités et suivant la longueur de tous les muscles ; on lave toutes les parties et on les exprime avec soin; on fait succéder aux lotions simples celles de vinaigre et d'alcool camphré; on applique alors avec un pinceau la dissolution alcoolique

de sublimé dans toutes les incisions ; il se produit beaucoup de chaleur, les muscles blanchissent et la surface est promptement sèche. Cela fait, on applique une couche de vernis dans toutes les incisions internes, et on les remplit avec la poudre ; on vernit aussi toute la face interne des cavités, et on applique une couche de poudre qui adhère au vernis ; on replace alors chaque viscère dans son lieu en ajoutant autant de poudre qu'il en faut pour combler les vides et l'on recoud les téguments avec la précaution de vernir et de saupoudrer la face interne de ceux qui se réappliquent sur les os. Toutes les cavités étant refermées, on vernit les incisions extérieures et on les remplit de poudre ; on vernit aussi toute la surface de la peau et on applique une couche de poudre qui adhère généralement. Le cadavre ainsi embaumé, on appose sur chaque partie, en y comprenant le visage, des bandages méthodiques qui compriment généralement et recouvrent tous les points ; on vernit le premier bandage, on applique une couche de poudre

et enfin un second bandage que l'on vernit aussi ; quand le corps est déposé dans un cercueil de plomb et tous les vides remplis par la poudre composée on soude le couvercle, et l'opération est achevée. »

Eh bien ! il faut l'avouer, en outre du travail colossal que demandait l'application d'un pareil procédé par M. Boudet, vit-on jamais ignorance pareille des lois si connues de la décomposition ; comment un pharmacien, dont le titre semble comporter au moins quelques notions de chimie chez celui qui en est pourvu, pouvait-il espérer soustraire un corps à la décomposition en le farcissant de drogues de toute espèce ? aucune des substances employées n'étant réellement un agent antiseptique ; quant à ces poudres, véritable hygromètre, elles n'absorbaient les liquides du cadavre qu'en s'en chargeant elles-mêmes pour devenir à leur tour un véritable foyer de putréfaction.

Voici une deuxième application du système du docteur Chaussier, c'est l'embaumement du corps du roi Louis XVIII ; la haute position

du défunt dit assez que la méthode en question passait alors pour le dernier point de perfectionnement de cet art.

PROCÈS-VERBAL DE L'EMBAUMEMENT DE LOUIS XVIII, ROI DE FRANCE (1).

« Aujourd'hui 17 septembre 1824, immédiatement après l'ouverture du corps du feu roi Louis XVIII, et conformément aux instructions qui nous ont été données par M. le marquis de Brezé, grand maître des cérémonies de France, nous soussignés, avons procédé à l'embaumement de la manière suivante :

1. Le cœur du feu roi, après avoir été lavé et macéré pendant quatre à cinq heures dans une solution alcoolique de deuto-chlorure de mercure ou sublimé corrosif, et avoir été rempli et environné d'aromates choisis, a été renfermé dans une boîte en plomb por-

(1) *Répertoire général d'anat. et de physiol. patholog.* vol. 8, p. 40.

tant une inscription indicative de l'objet précieux qu'elle renferme.

2. Les viscères des trois grandes cavités du corps, après avoir été incisés, lavés et macérés pendant six heures dans la solution susdite, ont été pénétrés, remplis et environnés d'aromates et enfermés dans un baril de plomb, portant une inscription indicative des parties qu'il renferme.

3. La totalité de la surface du corps et celle des grandes cavités a été lavée successivement avec une solution de chlorure d'oxide de sodium et avec une dissolution alcolique de deuto-chlorure de mercure.

4. Les parties charnues, tant du tronc que des membres, ont été incisées largement et profondément ; elles ont été lavées ensuite avec les solutions susdites.

5. Les surfaces du corps, celles de ses cavités et les incisions ont été enduites à plusieurs reprises d'un vernis à l'alcool.

6. Toutes les cavités ont été remplies de

poudres formées d'espèces aromatiques et résineuses variées.

7. Les cavités on été fermées par l'application de leurs parois, soutenues au moyen de sutures nombreuses.

8. Les membres, le bassin, le ventre, la poitrine, le col et la tête ont été successivement entourés de plusieurs bandes méthodiquement appliquées.

9. Toute la surface du corps ainsi enveloppée a été couverte de plusieurs couches de vernis.

10. Sur ce vernis ont été appliquées des bandes de diachilon gommé.

11. Sur les bandes de diachilon d'autres bandes de taffetas vernissé ont été appliquées.

12. Efin une dernière couche de bandes a été appliquée sur le taffetas vernissé.

13. L'embaumement terminé, la tête du feu roi a été couverte d'un bonnet, son corps

d'une chemise, ses bras et sa poitrine d'un gilet à manches en soie blanche ; tout le corps d'un linceuil en batiste.

C'est dans cet état que le corps du roi a été remis à M. de Brézé pour être déposé dans le cercueil qui doit renfermer ses restes mortels à Saint-Denis.

Signé : Portal, Alibert, Dupuytren, Fabre, Distel, Thévenot, Portal (pour Ribes), Auvity, Breschet, Marx, Moreau, Bardenot, Vesque, Dalmas, Delagenerraye.

Nous n'insisterons pas d'avantage sur ces faits, dont l'importance ne saurait échapper à personne, ces systèmes étaient depuis longtemps condamnés par l'opinion publique qui les réprouvait hautement en demandant à grands cris des embaumements sans incisions, sans ouvertures, sans extraction d'organes, en un mot un système qui permît d'honorer les morts sans les mutiler, et sans blesser la délicatesse des familles.

Parmi les habiles anatomistes qui essayèrent d'entrer résolument dans cette voie en tentant d'obtenir un résultat plus conforme au désir public, nous devons citer, en première ligne, le docteur Sucquet, feu M. Gannal, pharmacien et le docteur Dupré; c'est à eux que nous consacrerons le chapitre suivant.

CHAPITRE III.

EMBAUMEMENT

SYSTÈMES

GANNAL SUCQUET ET DUPRÉ

---

§ 1er. — *Rapport à l'Académie de médecine sur les systèmes Gannal, Sucquet et Dupré.*

Parler aujourd'hui d'embaumement, c'est évoquer un nom justement populaire, celui de feu M. Gannal, pharmacien.

Les déceptions qu'il éprouva, les jalousies qu'il suscita eussent cent fois fait reculer un chercheur moins infatigable que lui ; les étu-

des les plus arides, les expériences les plus rebutantes, rien ne put l'arrêter dans ses travaux sur la conservation des corps; et si le succès n'a pas couronné complétement ses efforts, nous ne devons pas moins lui rendre un éclatant hommage et lui payer un juste tribut de reconnaissance, pour la vigoureuse impulsion qu'il donna à notre art, qui fit par lui un pas immense, grâce à la direction nouvelle qu'il sut lui imprimer.

En 1834, il présenta à l'Académie de médecine un procédé de conservation des corps destinés aux études anatomiques; il obtenait cette conservation par l'immersion des sujets dans une dissolution aqueuse de sel de nittre, de sel ordinaire et d'alun.

A la même époque, le docteur Trachina, de Naples, découvrait qu'en injectant une dissolution d'acide arsénieux dans les artères on obtenait la conservation des sujets destinés aux travaux anatomiques. En même temps, les commissaires de l'Académie firent remarquer à M. Gannal que l'application de son procédé serait plus facile s'il pouvait

injecter sa liqueur par le système artériel comme on y injectait déjà des liquides plastiques pous faciliter son étude.

Des expériences eurent lieu et quoique alors il ne fut pas encore question des embaumements (c'est-à-dire de la conservation des corps destinés à la sépulture) leur réussite fut le dernier coup porté aux anciens modes suivis pour cette opération.

Le 11 août 1837, M. Gannal prit un brevet d'invention pour les embaumements par ce procédé et pendant de longues années il l'appliqua lui-même. Ce qu'il fit d'efforts pour surexciter l'attention publique et raviver cette coutume éteinte est inénarrable. Sa méthode et la composition de son liquide étant depuis longtemps tombés dans le domaine public nous pouvons sans aucun scrupule les faire connaître ici :

Après avoir placé le corps à embaumer sur une table, il faisait une incision sur un des côtés du cou et mettait à découvert une des artères carotides primitives ; après avoir ouvert ce canal, il introduisait dans cette

ouverture une canule dirigée vers le cœur et fixée ensuite par une ligature comprenant son bout et le vaisseau. Il avait aussi le soin de placer une seconde ligature sur la même artère, au-dessus de sa canule, de manière à empêcher le retour de l'injection par la partie supérieure alimentée par les nombreuses anastomoses de la tête. Il poussait alors vers le tronc avec une seringue s'adaptant à la canule carotidienne, cinq à huit litres d'un liquide composé ainsi qu'il suit :

Eau distillée . . . . 3 litres.
Sulfate d'alumine concret. 6 kil.
Acide arsénique (1) . . . 125 grammes

Il ne s'arrêtait que lorsque le gonflement de la face ou encore le renvoi des liquides de l'estomac l'avertissait que le corps était saturé.

L'opération terminée, il passait sur tout

(1) Depuis, une ordonnance royale, publiée le 31 octobre 1846, interdit l'emploi de l'arsenic et de ses composés pour les embaumements.

le corps un vernis à l'alcool, l'enveloppait de bandelettes de plomb d'abord, de bandelettes de coton ensuite, puis encore d'un bandage de taffetas gommé et en dernier lieu d'un bandage de toile. La tête elle-même était enveloppée d'une calotte de plomb.

Ce système, qui marquait effectivement un progrès énorme, opéra en quelque sorte une révolution dans notre art; toutes les familles l'adoptèrent bientôt avec enthousiasme, et ni les félicitations ni les marques de reconnaissance ne firent défaut alors à son inventeur. Cet temps fut sans contredit celui de l'apogée de la gloire de M. Gannal. Hélas! nous n'avons pas à refaire ici l'histoire de toutes les inventions et de tous les inventeurs; pareil sort était réservé à la découverte dont nous parlons! Ce système qui, de prime abord, avait, dans un premier moment d'engouement, paru le plus parfait de tous, ne tarda pas à tomber un peu des hauteurs où il était parvenu; on s'aperçut qu'il froissait de justes susceptibilités, blessait des sentiments de pudeur peut-être excessifs

mais après tout respectables, enfin qu'il fallait, pour l'opération, étendre le corps nu sur une table, ce qui rappelait trop les dalles de nos amphithéâtres de dissection; et surtout qu'il était nécessaire de pratiquer des incisions dans une des plus nobles régions du corps, etc., etc., toutes ces considérations refroidirent un peu l'enthousiasme, et de toutes parts on demandait à la science un nouvel effort, à cet art un nouveau pas, s'il voulait reconquérir dans notre siècle la grande place qu'il avait occupée dans l'antiquité et nous faire en un mot revenir définitivement à la pratique des embaumements.

Le docteur Sucquet fut assez heureux pour réaliser ce progrès tant attendu. Il voua sa vie à cet art qu'il éleva à la hauteur d'un sacerdoce; son immense vogue, sa juste célébrité, ses succès incontestables et incontestés l'ont largement récompensé de ses labeurs; il vit aujourd'hui dans la retraite, riche et honoré de tous et nous nous faisons un devoir, un honneur de saluer en lui le plus illustre des maîtres.

Voici quel était sa manière de procéder :

Il laissait le corps dans le lit, découvrant seulement le haut de la cuisse ; alors il incisait la peau et le tissus cellulaire sous cutané vers le milieu du membre au-dessus du bord supérieur du muscle couturier et dans la longueur de deux pouces seulement, mais cette incision longitudinale devait être ensuite agrandie en profondeur. Il cherchait alors l'artère crurale, l'ouvrait dans la longueur d'un pouce et glissait dans son intérieur deux canules dirigées une vers l'abdomen, l'autre vers le genou et les fixait sur l'artère avec deux ligatures serrées. Enfin après avoir placé un embout à robinet sur la canule abdominale il prenait une seringue remplie d'une dissolution de chlorure de de zinc marquant 40° à l'aréomètre de Baumé, l'ajustait à l'embout et poussait vers le cœur ; il répétait cette manœuvre cinq ou six fois. Il fixait alors une ligature au-dessus de la canule qui venait de servir, mettait son embout à la canule restée en place et y poussait encore une certaine quantité du

même liquide pour injecter le membre inférieur. Il plaçait en dernier lieu une ligature en dessous d'elle, la retirait, rapprochait les lèvres de l'incision par quelques points de suture et l'opération se terminait par quelques soins de toilette, consistant surtout en parfums répandus sur la tête et dans l'application de coques en cire sous les paupières pour empêcher leur affaissement.

Cette méthode avait incontestablement de grands avantages sur celle de M. Gannal. En permettant d'opérer dans le lit, elle supprimait cette table de dissection qui inspire une juste horreur aux familles.

Par la suppression des bandelettes, elle dispensait de mettre le corps entièrement à nu; restait toujours l'incision faite encore cette fois dans une partie bien délicate du corps, il est vrai; mais néanmoins, il y avait un grand progrès réalisé dans le manuel opératoire.

Maintenant une dernière question se posait encore. Le système de M. Sucquet donnait-il d'aussi bons résultats que paraissait en donner celui de M. Gannal

Nous allons voir plus loin de quelle manière et par quelle autorité fut élucidée la question.

En 1845, un mémoire fut adressé à l'Académie, sur la découverte du docteur Sucquet; c'était la première fois que cette société savante trouvait l'occasion de juger la question des embaumements, elle la saisit avec empressement et nomma pour cet objet une commission composée de MM. Orfila, président, Caventou, Blandin, Londe et Poisseuille, rapporteur.

M. Gannal écrivit alors à l'Académie en demandant que sa méthode fût expérimentée et jugée parallèlement au procédé nouveau dont elle était saisie.

De son côté, M. le docteur Dupré, professeur particulier d'anatomie, faisait une semblable démarche et priait l'Académie de médecine de vouloir bien juger en même temps un procédé d'embaumement dont il était l'auteur; trois systèmes allaient donc se trouver en présence, c'était, on peut le dire, un véritable concours d'embaumement.

L'Académie accueillit avec plaisir leurs demandes et sa Commission dut donc examiner concurremment trois méthodes d'embaumement des corps.

On comprendra que, nous inclinant respectueusement devant le jugement d'une pareille autorité, nous ne saurions y ajouter aucun commentaire ; toute réflexion de notre part pouvant être attribuée à un sentiment de partialité qui est bien loin de notre esprit ; nous nous abstiendrons de toute considération critique sur les conclusions de ce rapport ; en plaçant simplement le texte sous les yeux du lecteur, nous lui laisserons ce soin.

L'exiguité de cet ouvrage ne nous ayant pas permis de donner ce rapport *in-extenso,* nous en reproduisons seulement les points capitaux.

Extrait du Rapport présenté à l'Académie de médecine par la Commission chargée d'expérimenter les procédés d'embaumement de MM. Dupré, Gannal et Sucquet, en 1847.

« ..... Le mode opératoire de MM. les docteurs Dupré et Sucquet est celui qu'a adopté dans sa pratique M. Gannal, depuis environ dix ans.

Il consiste à introduire une substance conservatrice dans toutes les parties du corps, à l'aide d'une artère mise préalablement à nu, comme fait l'anatomiste lorsqu'il veut étudier la disposition du système artériel dans tous les organes de l'économie.

..... Pour constater la propriété conservatrice des substances proposées par MM. Dupré, Gannal et Sucquet, votre Commission, après avoir fait pratiquer sous ses yeux un embaumement par chacun d'eux, a fait enterrer les cadavres ainsi préparés, et a procédé à leur exhumation au bout d'un certain laps

de temps. Elle a demandé en outre, afin de multiplier les faits sur lesquels devait être établi sa conviction, qu'on lui montrât, s'il y avait lieu, quelques personnes embaumées et inhumées dans les cimetières de Paris.

Avant de procéder à chaque embaumement, nous avons pensé qu'il n'était pas indifférent de s'assurer de la nature des substances qui devaient y être employées. M. Dupré, introduisant dans le système sanguin, comme nous le verrons bientôt, un mélange de gaz acides sulfureux et carbonique, nous n'avons dû analyser que les liquide de MM. Gannal et Sucquet.

Le liquide de M. Gannal est une solution aqueuse d'un mélange à parties égales de sulfate d'alumine et de chlorure d'aluminium, marquant 34° à l'aréomètre de Baumé, celui de M. Sucquet est une solution de chlorure de zinc à 40° aréométriques.

Les liquides furent analysés par la commission le 22 février 1845, au laboratoire de chimie de la faculté, en présence de MM. Gannal et Sucquet, et de M. Lesueur,

chef des travaux chimiques de l'école de médecine.

Après avoir constaté la présence de sulfate et de chlorhydrate d'alumine dans le liquide de M. Gannal, un point a fixé d'une manière particulière l'attention de votre commission : Elle s'est demandé s'il contenait une préparation arsenicale, de l'acide arsénieux ou arsénique par exemple. On comprend en effet que si les liquides, en usage dans les embaumements, renfermaient de l'acide arsénieux, les empoisonnements par cette substance étant très-fréquents, le crime pourrait être entièrement dissimulé par le liquide conservateur. D'ailleurs, les prévisions de votre commission étaient tout à fait fondées, puisqu'il existe une ordonnance royale qui défend tout embaumement à l'aide de l'arsenic (1).

Un appareil de Marsh fut donc établi : Il

(1) *Moniteur* du 31 octobre 1846, ordonnance du Roi, titre II, art. 10. La vente et l'emploi de l'arsenic et de ses composés sont interdits pour le chaulage des grains, *l'embaumement des corps* et la destruction des insectes.

ne donna d'abord aucune tache métallique sur une capsule de porcelaine opposée convenablement au jet de la flamme produite par la combustion de l'hydrogène ; mais dès qu'on y eut introduit 30 ou 40 grammes du liquide de M. Gannal, des taches noires très-prononcées se déposèrent sur la capsule de porcelaine. Après en avoir obtenu une dizaine environ, on les mit en contact avec de l'acide azotique, on chauffa jusqu'à siccité ; une parcelle d'azotate d'argent fut placée dans la capsule, on mouilla le tout avec une petite quantité de la solution du même sel, et aussitôt on obtint un précipité rouge brique d'arseniate d'argent, d'où l'on conclut que le liquide examiné contenait une quantité notable d'arsenic. D'ailleurs, en versant dans ce liquide de l'acide sulfhydrique, on eut un pricipité jaune-serin de sulfure d'arsenic.

Ces résultats, comme nous l'avons dit, ont été constatés devant M. Gannal qui parut surpris de la présence de l'arsenic dans son liquide ; il déclara à la commission que cette

circonstance ne pouvait être attribuée qu'à l'impureté des matières premières employées à sa préparation, et qu'ordinairement il ne contenait pas d'arsenic. Alors il fut convenu avec M. Gannal de faire usage, pour l'embaumement ultérieur, d'une solution de sels d'alumine exempte de toute préparation arsenicale.

On détermine ensuite la nature du liquide de M. Sucquet; c'est bien une solution de chlorure de zinc; on en met 40 grammes environ dans un appareil de Marsh, et la capsule de porcelaine, approchée du jet de flamme de l'hydrogène, ne décèle aucune trace d'arsenic.

La préparation du liquide conservateur de M. Sucquet exclut d'ailleurs la présence de ce métal, bien que le zinc du commerce en renferme ordinairement. Il l'obtient en faisant agir de l'acide chlorhydrique sur de la tournure de zinc, une partie de l'hydrogène, provenant de l'eau décomposée, se combine avec l'arsenic du zinc oxydé, et donne lieu à du gaz hydrogène arseniqué qui se dé-

gage ; par là, la solution de chlorure de zinc est tout a fait privée d'arsenic.

C'est du reste un des moyens qu'on emploie pour avoir le zinc dans toute sa pureté.

Le 14 mai 1845, M. Gannal présente à la commission, réunie au laboratoire de la Faculté, une nouvelle solution de sels d'alumine ; cette fois l'appareil de Marsh n'accuse aucune trace métallique d'arsenic sur la capsule de porcelaine.

Le flacon renfermant ce liquide est scellé du cachet de la faculté, on y joint une étiquette indicative, signée par les membres de la commission et par M. Gannal, ainsi qu'il avait été procédé dans la séance précédente pour le flacon contenant le liquide de M. Sucquet.

..... Le 21 mai 1845, la commission, MM. Dupré, Gannal et Sucquet se rendirent dans l'un des pavillons de l'école pratique, pour procéder aux embaumements ; mais au lieu de trois cadavres, on ne put s'en procurer qu'un seul, ces Messieurs le tirèrent au sort ; le sujet échut à M. Sucquet. C'est un homme

de trente à trente-cinq ans, les pieds et la moitié des jambes sont œdematiés, la partie moyenne de la peau de l'abdomen est d'un bleu verdâtre, cette couleur s'étend à gauche vers les lombes et remonte du même côté de la poitrine jusqu'à la septième côte.

M. le docteur Sucquet découvre une artère poplitée ; le liquide analysé précédemment est étendu d'un cinquième de son volume d'eau prise au robinet de la salle de dissection. Il injecte successivement par l'artère et le côté de l'abdomen cinq seringues ; la capacité de la seringue est de huit décilitres, il introduit ainsi quatre litres de liquide dans le sujet. Ensuite il retourne l'ajutage de la seringue pour injecter la jambe ; il consomme un demi litre environ de liquide. Pendant l'opération, il sort de la bouche quelques grammes de mucosités. L'injection terminée deux ligatures sont appliquées à l'artère poplitée ; elles comprennent l'incision faite à ce vaisseau, ensuite des points de suture rapprochent les bords de la plaie faite à la peau, et autour du genou est appliquée une bande

de flanelle. Après l'injection, la couleur bleu-verdâtre de la peau de l'abdomen, signalée plus haut, a tout a fait disparu.

Le cadavre ainsi embaumé est enveloppé d'un simple drap de fil et mis dans la bière; cette bière est en sapin, de 20 millimètres d'épaisseur environ, un flacon contenant une étiquette signée de MM. Caventou, Gannal et Sucquet est placée entre les jambes du sujet, le couvercle du cercueil est assujetti par des vis; à chacune des extrémités est apposé sur les vis le cachet de l'école de médecine. La bière est ensuite portée dans l'une des trois fosses creusées préalablement dans le jardin de l'école; elle a comme les deux autres, un mètre de profondeur, et la couche de terre qui recouvre le cercueil est de 70 centimètres. Les trois fosses auraient pu avoir une profondeur de 2 mètres, ainsi qu'il est pratiqué dans les cimetières de Paris; mais la commission n'a pas jugé cette mesure nécessaire, attendu qu'elle s'est proposé, comme nous avons déjà eu l'honneur de vous le dire, de faire des expériences comparatives

Le 23 mai, c'est-à-dire deux jours après l'embaumement pratiqué par M. Sucquet, deux cadavres, un homme et une femme sont mis à la disposition de MM. Dupré et Gannal, dans l'un des pavillons de la faculté ; le sort donne l'homme à M. Dupré, la femme revient à M. Gannal. Le thermomètre marquait comme l'avant-veille, 11°.

L'homme vient des incurables, il paraît âgé de soixante-dix à quatre-vingts ans, une partie de la peau de l'abdomen est d'un bleu verdâtre. M. Dupré se propose de faire passer dans l'appareil sanguin un mélange d'acides carbonique et sulfureux, résultant de l'action à chaud du charbon sur l'acide sulfurique.

Il découvre une artère carodide et y introduit, du côté de la poitrine, un tube en plomb qu'il fixe à l'aide d'une ligature ; une seconde ligature est appliquée sur le bout supérieur du vaisseau. Le tube en plomb communique avec une cornue en fer (bouteille dans laquelle arrive, dans le commerce, le mercure) l'ouverture de cette cornue reçoit un bouchon de liége, dans lequel entre

à frottement le tube de plomb. La cornue contient 500 grammes de charbon pulvérisé et un kilogramme d'acide sulfurique concentré. Le fourneau sur laquelle est placé la cornue est allumé à onze heures et demie, vers midi l'abdomen se tuméfie, ainsi que les veines du tronc, du col, des membres supérieurs et inférieurs ; la couleur bleu-verdâtre de la peau n'existe plus, à midi un quart toutes les veines du corps sont fortement distendues ; des gaz sortent de la surface de la plaie, à midi et demi la verge et les bourses sont légèrement tuméfiées; alors le tube est retiré de la carotide, on applique une ligature au bout pectoral du vaisseau, on rapproche les lèvres de la plaie à l'aide d'une suture et l'opération est terminée.

On enveloppe le cadavre d'un drap en fil, puis il est placé dans une bière tout à fait semblable à celle qui a servi au sujet de M. Sucquet, le couvercle est vissé, et un cachet au timbre de la faculté est appliqué sur les vis des deux extrémités. Le cercueil est porté dans l'une des trois fosses dont nous

avons parlé précédemment, et recouvert d'une couche de terre de 70 centimètres.

La femme que doit embaumer M. Gannal vient de l'hospice Beaujon; elle semble âgée de soixante-dix à soixante-quinze ans, elle est maigre(1). M. Gannal découvre une artère carotide, il applique une ligature à la partie supérieure du vaisseau, et après avoir constaté, avec les membres de la commission, l'intégrité des cachets apposés sur le flaçon contenant son liquide, analysé le 14 mai, ainsi qu'il avait été fait pour le flacon de M. Sucquet, il introduit du coté de la poitrine, à l'aide d'une seringue de huit décilitres de capacité, son liquide dans le système sanguin; à la cinquième seringue, il sort de de la bouche 40 à 50 grammes de mucosités. M. Gannal termine l'opération en appliquant une ligature sur le bout inférieur de l'artère, et en rapprochant les bords de la plaie à l'aide d'une aiguille courbe.

(1) C'était là cependant une circonstance favorable à sa conservation.

On met le cadavre dans un linceuil de fil, qui accidentellement est troué en quelques points, et ensuite dans une bière identiquement pareille aux deux précédentes. M. Gannal place entre les jambes du sujet un flacon bouché à l'émeri contenant un bulletin indiquant le cadavre embaumé par lui et signé par MM. Sucquet et Gannal. Puis des cachets sont apposés à chaque extrémité du couvercle préalablement vissé, deux de M. Gannal, deux autres de la Faculté. La bière est déposée dans la troisième fosse du jardin de l'école pratique, entre les cercueils renfermant les cadavres embaumés par MM. les docteurs Dupré et Sucquet ; elle est recouverte comme les précédentes d'une épaisseur de terre de 70 centimètres.

L'exhumation des trois cadavres embaumés précédemment, les 21 et 23 mai 1845, eut lieu le 14 juillet 1846, c'est-à-dire un an et deux mois environ après leur inhumation. A l'arrivée de la commission dans le jardin de l'école pratique, la terre venait d'être enlevée et chaque cercueil était à

découvert, on les transporta tous trois dans l'un des pavillons de dissection. Leur aspect extérieur était indentiquement le même, ainsi que leur conservation.

MM. Gannal et Sucquet constatent l'intégrité des cachets apposés lors de l'inhumation sur chacune des bières contenant le sujet préparé par eux.

La même vérification est faite à l'égard de la bière renfermant le cadavre embaumé par M. Dupré, qui n'est pas présent à cette séance.

Les couvercles des cercueils ayant été dévissés et enlevés, M. Gannal reconnaît de nouveau le sujet qu'il a embaumé par l'indication portée sur une étiquette contenue dans un flacon bouché à l'émeri, et signée de MM. Gannal et Sucquet.

Ce dernier constate aussi le cadavre qu'il a préparé, à l'aide d'une étiquette semblable, signée par MM. Caventou, Gannal et Sucquet. Les sujets embaumés par MM. Dupré et Gannal exalent une odeur de putréfaction suffocante, la peau présente de nombreuses solu-

tions de continuité, résultant de la désorganisation complète, les linceuils qui les enveloppaient sont en lambeaux et se déchirent avec la plus grande facilité, leurs fragments, noircis par la matière animale putréfiée, semblent faire corps en beaucoup de points avec le sujet ; en cherchant à les détacher des jambes, par exemple, on enlève en même temps la peau sous-jacente, une couche de putrilage, en certain points de quelques millimètres d'épaisseur, tapisse le fond des deux cercueils. Ces cadavres, dont il est impossible de déterminer le sexe, sont entièrement méconnaissables, leur figure est une sorte de masse informe, les cheveux et les poils saisis avec une pince cèdent au moindre effort.

Le sujet embaumé par M. Sucquet n'a aucune odeur de putréfaction ; le linceuil un peu humide est entier, libre de toute adhérence avec le cadavre, et son tissu ne cède, en aucune manière, aux efforts que l'on fait pour le déchirer. Il est assez résistant pour aider à soulever partie ou tout du sujet. La bière

ne contient aucune couche de putrilage semblable à celle qu'on a observée dans les cercueils précédents, les parois comme le fond sont légèrement humides. Une mèche de cheveux, saisie avec une pince, ne peut être arrachée, et en continuant la traction, la tête est soulevée aussi sûrement que si la vie venait d'abandonner le sujet. La figure a conservé sa physionnomie, et pourrait être reconnue au besoin; cependant, les paupières étant soulevées, le globe de l'œil a disparu, on ne voit que la cavité orbitaire dont le fond est tapissé par les membranes oculaires, la peau offre dans toute son étendue une intégrité parfaite, elle a toute sa souplesse et toute son élasticité, mais l'épiderme de la plante des pieds, et les ongles des orteils sont facilement enlevés à l'aide d'une pince, lorsqu'au contraire les poils et les cheveux résistent à une forte traction, ainsi que nous venons de le voir. . . . .

..... La commission devait-elle s'en tenir là, et regarder comme terminée la tâche que vous lui aviez imposée? Elle ne l'a pas pensé,

elle a cru qu'il était de son devoir de chercher à interpréter l'état des cadavres préparés par MM. Dupré et Gannal. En effet, ce dernier se livre depuis plusieurs années à la pratique des embaumements ; des exhumations de cadavres embaumés par M. Gannal ont été faites dans les cimetières de Paris et ailleurs, les corps ont offert une conservation qui a été constatée par des témoignages irrécusables. Ces résultats, tout à fait contraires à celui que nous venons de rapporter, ont dû frapper la commission, et la conduire à de nouvelles investigations.

D'abord, en ce qui concerne l'embaumement pratiqué par M. le docteur Dupré, nous avons vu des pièces entières, des pieds par exemple, qui ayant été injectés par le gaz acide sulfureux, présentaient une conservation parfaite, mais hâtons-nous d'ajouter qu'ils avaient été préparés depuis deux ou trois mois au plus. Ainsi, l'acide sulfureux, par sa présence au milieu de nos tissus, paraît s'opposer au développement de la putréfaction. Mais la commission, après l'exhu-

mation du cadavre préparé devant elle par M. Dupré, est portée à penser que cet acide ne peut donner lieu à une conservation indéfinie, ainsi que le comporte la question.

D'ailleurs, nous n'avons eu de M. Dupré aucun renseignement qui pût établir qu'il eût déjà employé son moyen conservateur à la pratique des embaumements; l'expérience qu'il a faite devant nous aurait donc été la première à l'endroit d'une conservation illimitée et vous avez vu qu'elle avait été tout a fait infructueuse.

Passons aux faits relatifs à M. Gannal. Votre commission, avons-nous dit, étonnée au premier abord de la putréfaction qui s'était emparée du cadavre préparé par M. Gannal, lorsque, d'après son assertion, la solution des sels d'alumine devait prévenir indéfiniment la fermentation putride, fut portée à penser que le défaut de conservation pouvait être dû à l'absence de l'arsenic trouvé dans le premier liquide soumis à l'analyse; on se rappellera effectivement que le second liquide qui nous fut présenté par

M. Gannal, et qui a servi à l'embaumement examiné précédemment, contrairement au premier, ne contenait pas d'arsenic. La commission se proposa donc de faire de nouvelles expériences à ce point de vue.

J'en parlai à M. Gannal, et il fut convenu qu'on injecterait d'abord un cadavre avec le liquide qui avait servi à l'embaumement fait sous nos yeux, ensuite un autre cadavre avec le même liquide, mais contenant de l'acide arsénieux, et que ces deux cadavres, ainsi préparés, seraient abandonnnés à eux-mêmes pendant un temps plus ou moins long. Par là, on aurait constaté directement l'influence que pouvait avoir, sur la durée de la conservation, la présence de l'arsenic dans la solution des sulfates et chlorhydrate d'alumine. M. Gannal, reconnaissant l'opportunité des expériences, répondit de vive voix qu'il se prêterait à tout ce qu'on désirait dans l'espoir de découvrir la vérité.

Il fut donc écrit, le 11 août 1846, à M. Gannal de se présenter le 14 suivant, à la faculté de médecine avec quantité suffi-

sante de son liquide, afin de constater sa nature, et d'y faire dissoudre la quantité d'acide arsénieux jugée nécessaire.

Le 14 août, M. Gannal ne se présenta pas, malgré l'assentiment qu'il avait donné à l'objet de cette réunion ; mais il écrivit à la commission, séant au laboratoire de chimie, une lettre dans laquelle, après plusieurs fins de non recevoir, il termine en disant : « *qu'il se renferme désormais dans la proposition qu'il a eu l'honneur de faire à l'académie, c'est-à-dire, l'examen par exhumation des corps embaumés, et nouvelles expériences d'embaumements dans des circonstances déterminées.* »

L'Académie regrettera peut-être que ces expériences n'aient pas été faites ; mais la commission espère y suppléer, en invoquant les faits qui ont trait à la question qu'elle s'est proposée d'éclairer.

D'abord les sels d'alumine, combinés avec les tissus animaux, peuvent-ils être employés d'une manière efficace, dans le but d'obtenir une conservation indéfinie ? La commis-

sion croit pouvoir répondre négativement.

En effet, dans le rapport de M. Dizé fait à l'académie, le 8 mars 1836, en ce qui concerne l'acétate d'alumine, le chlorure d'aluminium à 20°, ou leur mélange, il n'est question, comme nous l'avons dit au commencement de ce rapport, que d'une conservation limitée. . . . .

Ainsi, lors que M. Gannal veut conserver indéfiniment des pièces d'anatomie, il fait entrer dans son liquide une préparation d'arsenic, ou du deuto-chlorure de mercure, pour remédier à l'insuffisance des sels d'alumine qui, employés seuls, ne peuvent donner lieu qu'à une conservation temporaire.

La présence de l'arsenic, dans des corps embaumés par M. le docteur Lecoupeur, concessionnaire du brevet de M. Gannal à Rouen, vient confirmer la Commission dans l'opinion qu'elle vient d'émettre. M. Morin, professeur de chimie à l'école de Médecine de Rouen, a lu à l'Académie des sciences de la même ville, le 13 décembre 1844, un mémoire dans lequel il est question

de l'analyse d'une portion de muscle, provenant du cadavre d'une jeune fille morte à l'hôpital général, et embaumée par le procédé de M. Gannal ; il recueillit, dit M. Morin, une *énorme quantité d'arsenic*, en présentant des capsules de porcelaine à la flamme hydrogénée d'un appareil de Marsh, dans lequel on avait introduit le liquide produit par cette portion de muscle, traitée successivement par l'acide sulfurique et l'eau régale ; acides dont la pureté avait été reconnue *à priori*.

En outre, un rapport adressé en avril 1845, à M. Salveton, procureur général près la Cour royale de Rouen, par MM. les docteurs Avenel et J. Girardin, professeur de chimie à l'école municipale de cette ville, contient le résultat de l'analyse, faite, en présence de M. Lecoupeur, de 60 grammes environ de tissus cellulaire et musculaire, extraits du corps de Louis Brune, inhumé au cimetière monumental, le 29 décembre 1843, après avoir été embaumé par le procédé Gannal. Dans ce rapport on lit :

« Aussitôt que le liquide, provenant du cadavre de Brune, arriva dans l'appareil de Marsh, la flamme de l'hydrogène prit le caractère d'une flamme arsénicale, et donna, sur les soucoupes de porcelaine, des taches abondantes et bien caractérisées d'arsenic métallique. » Et, « ajoutent MM. Avenel et Girardin, nous essayâmes les taches recueillies et nous leur trouvâmes tous les caractères de l'arsenic métallique. »

Les faits que nous venons de rapporter sont extraits du journal de chimie médicale, de pharmacie et de toxicologie, décembre 1845.

..... Des faits précédents, la Commission croit pouvoir conclure que, si les sels d'alumine, employés seuls, ne peuvent produire une conservation indéfinie, ils acquièrent cette propriété en leur associant une certaine quantité d'acide arsénieux ou arsénique.

Nous passons maintenant à la seconde partie du programme de la Commission, c'est-à-dire à l'examen par exhumation des corps embaumés, et qui ont été inhumés dans les cimetières de Paris depuis un certain temps.

MM. Gannal et Sucquet furent donc invités, en novembre dernier, de vouloir bien mettre sous les yeux de la Commission quelques-unes des personnes qu'ils avaient embaumées.

M. Gannal, contrairement à sa lettre du 14 août 1846, n'a pas cru devoir se rendre à notre désir.

De tous les faits qui concernent respectivement MM. Dupré, Gannal et Sucquet, il résulte les conséquences suivantes :

Le mélange des gaz acides sulfureux et carbonique, proposé par M. le docteur Dupré pour l'embaumement, ne paraît propre à retarder la putréfaction que pendant un temps très-limité.

Les sels d'alumine employés par M. Gannal, dans l'embaumement, ne donnent pas lieu à une conservation indéfinie, mais votre Commission est portée à penser qu'ils acquièrent cette propriété par l'addition d'une préparation d'arsenic.

Le liquide dont fait usage M. le docteur Sucquet, dans les embaumements, ne contient

pas d'arsenic, et la conservation des corps qui en est le résultat est si parfaite, qu'elle ne laisse rien à désirer, toutefois pendant le laps de temps qu'elle a été constatée, et qui est d'environ deux ans.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

Ont signé : MM. ORFILA, BLANDIN, CAVENTOU, LONDE, POISEUILLE, Rapporteur.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine,

Signé : PARISET.

---

§ 2. — *Ce que sont devenus les systèmes Gannal et Sucquet.*

Les conclusions si logiques et si remarquable du rapport qui précède eurent le résultat que l'on devait prévoir ; condamné par une telle autorité, la méthode de M. Gannal ne tarda pas à être complètement abandonnée malgré tous les efforts tentés par son auteur pour surexciter l'attention publique et ramener à lui cette foule qui un instant lui avait valu une certaine célébrité. Les conclusions du rapport précité furent donc pour lui un coup terrible dont il ne put se relever, il mourut à la peine sans emporter même l'espoir d'un retour à ses procédés ; hélas ! triste destinée de presque tous les inventeurs ! et combien de génies n'ont pas été plus heureux que M. Gannal à qui, sans méconnaître les éminents services qu'il a rendus à notre art, nous espérons avoir rendu justice.

Plus favorablement traité par l'Académie que son rival, M. le docteur Sucquet resta

longtemps sans concurrent sérieux, et ce ne fut qu'après de longues années de pratique qu'on s'aperçut ou plutôt qu'il s'aperçut lui-même, que la nouvelle méthode qu'il appliquait et pour laquelle il s'était produit un véritable engouement, était encore pleine d'imperfections et loin d'être infaillible.

Si un sentiment que l'on appréciera, nous défend de formuler ici la plus légère critique contre un procédé qui a rendu de si grands services et surtout émanant d'un homme dont la vie entière a été consacrée à la science, sans jamais, à l'instar de tant d'autres, sacrifier l'art à l'industrie, qu'il nous soit permis, du moins, de dire que la méthode d'injection a fait son temps, qu'elle a marqué un progrès en 1845, mais que ce progrès est insuffisant aujourd'hui ; notre époque ne veut plus entendre parler d'incisions, tout en réclamant, de plus, des embaumements *garantis;* on ne saurait douter que ce résultat, impossible à obtenir par la méthode Gannal, laisse encore beaucoup à désirer avec le procédé bien supérieur du docteur Sucquet.

C'est à ce maître lui-même que nous devons cette conviction et c'est à lui aussi que nous emprunterons les remarques et les réflexions suivantes sur son système d'embaumement.

Voici d'abord ce qu'il dit de l'effet produit par son liquide sur la peau et particulièrement sur celle du visage. « Ce qui rend surtout le chlorure de zinc d'une application très-délicate, c'est son action spécifique sur la peau.

« Dès que l'embaumement doit être pour les familles l'image d'un sommeil tranquille, il faut que les traits ne soient altérés en rien. Or les préparations métalliques conservatrices sont loin d'être sans effet sur eux. Le chlorure de zinc coagule l'albumine des tissus qu'il pénètre, et le visage où cette réaction a eu lieu perd sa transparence. Sur les personnes d'un teint brun, il offre d'abord des marbrures d'un aspect singulier, tenant à la décoloration des points où le liquide a cheminé, les autres parties restant encore brunes. Mais peu à peu le visage est impré-

gné et devient uniformément d'un blanc mat, qui étonne les familles. Enfin, dans les expositions qui durent pendant quelques jours, il produit l'amaigrissement rapide de tous les traits, qui prennent un ton gris terreux. La tête, élevée sur des coussins, est alors abandonnée par les liquides dénués de plasticité albumineuse, et ces liquides uniquement salins, obéissent plus facilement à la pesanteur et gagnent les points déclives du corps.

« J'ai fait, pendant plusieurs années, tous les efforts imaginables pour atténuer ces effets si regrettables du chlorure de zinc. J'ajoutai à la trousse d'embaumement une boîte de fard, ainsi qu'un flacon renfermant une dissolution de carmin dans de l'acétate d'ammoniaque, ces produits étaient destinés à couvrir l'action pénible du chlorure de zinc sur le visage et à rétablir son aspect naturel. Mais combien ces ressources étaient insuffisantes! Combien elles étaient regrettables à pareille heure! (De l'embaumement par Sucquet, 1872, page 172 et suivantes.) »

Nous avons promis de citer sans commentaires nous continuons :

« L'injection artérielle, comme moyen d'introduire un liquide dans toute la partie artèrielle du système sanguin, était connue depuis longtemps dans les études anatomiques. Elle y était même connue comme un moyen délicat et sujet à des insuccès fréquents. Les injections générales soit de suif, soit de cire fondue, ne réusissent pas toujours, surtout dans les extrémités du point d'impulsion ; pour faire alors des injections bien réussies, il faut qu'elles soient partielles. Lorsque cette méthode fut admise à porter des liquides conservateurs d'un seul point dans toute l'étendue de l'arbre artériel, on ne demanda même pas si elle serait toujours suffisante, si elle ne trouverait jamais dans sa route aucun obstacle à sa marche, les premiers essais réussirent et firent évanouir des doutes, s'ils s'étaient élevés dans quelqu'esprit primitif. Il fallait, pour ouvrir les yeux, que ce procédé d'injection fut pratiquée sur une grande échelle et sous les regards

de tous. Or, cette expérience se trouva involontairement instituée le jour où mon travail sur le sulfite de soude fut appliqué dans les amphithéâtres d'anatomie, dans des proportions qui dépassent aujourd'hui plus de quarante mille sujets. Or, il est résulté de cette grande expérimentation, que la méthode d'injection est incertaine, pour les extrémités des membres particulièrement.

« Si l'on visite les salles d'anatomie, on y trouve toujours un ou plusieurs corps dont les pieds et les mains sont dans un état de décomposition plus ou moins avancée, quand le reste du sujet est toujours dans l'état normal. On voit même quelquefois dans les parties volumineuses des membres, des parties altérées qui forment comme des îles verdâtres au milieu des tissus environnants toujours naturels. » (De l'embaumement par Sucquet, 1872, page 205.)

« Il faut donc admettre que, dans un certain nombre de cas, il est impossible de porter dans certaines parties du corps des moyens antiseptiques par la méthode d'in-

jection. Il est pénible sans doute d'arriver à cette conclusion, mais si l'on réfléchit qu'il y a souvent dans les artères, après la mort, soit des concrétions fibrineuses, soit de petits caillots sanguins, on ne sera pas surpris que l'injection les pousse devant elle jusqu'à ce qu'ils arrivent dans des divisions de l'arbre artériel trop petites pour leur donner encore passage, et y forment un tampon obturateur qui ne permet pas à l'injection d'aller plus loin en quantité suffisante et d'assurer la conservation au-delà de cet obstacle à sa marche. (1) »

« Cependant mon esprit resta dans la retraite sous l'impression des difficultés que l'embaumement présentait, et sous le coup de l'infidélité possible de la méthode d'injection dans d'autres parties que les extrémités des membres ; dès que cette opération passerait dans toutes les mains, il était à prévoir qu'elle deviendrait une ressource pour des agents sans instruction suffisante,

(1) De l'embaumement, par Sucquet, 1872, page 207.

et peut-être sans la conscience des sentiments qu'elle exige toujours. Ces doutes se sont-ils réalisés ?. . . . .

« La méthode d'injection que nous avons vue si défectueuse, sera donc peut-être appliquée de préférence et par toutes sortes de mains, et l'embaumemet perdra de plus en plus la faveur publique, s'il ne surgit pas quelque méthode nouvelle, simple et sûre, quelque soit d'ailleurs l'habileté des opérateurs (1). »

Si le lecteur veut bien nous continuer sa bienveillante attention et nous suivre, nous avons consacré le chapitre suivant à l'exposition de cette méthode simple et sûre que désirait si ardemment M. le docteur Sucquet et qui, nous l'espérons, est appelée sans aucun doute à réaliser, en lui donnant satisfaction entière, les vœux de l'opinion publique si bien exprimés par notre illustre devancier et maître.

(1) De l'embaumement par Sucquet, 1872, page 208 et 209.

CHAPITRE IV

DERNIER

PERFECTIONNEMENT

SYSTÈME

AUDIGIER - BAYLE

SANS INCISIONS

§ 1er. — *Des Momies naturelles, type de notre embaumement.*

Au commencement de ce siècle, l'usage des embaumements, longtemps délaissé parmi les nations modernes, parut vouloir reprendre la grande place qu'il y occupait jadis comme culte et comme mesure d'hygiène et que nous serions heureux, hâtons-

nous de le dire, de lui voir complétement reconquérir. L'occasion était favorable, et notre art pouvait faire un pas immense en mettant de côté toutes ces vieilles recettes que nous avait léguées l'antiquité. Pourquoi, alors, ceux qui nous ont précédés dans cette carrière délicate et laborieuse, au lieu d'une imitation aussi servile que grossière et irréfléchie des procédés égyptiens, ne se sont-ils pas inspirés des exemples que la nature s'était plu à leur offrir comme pour leur indiquer la source où ils n'avaient qu'à puiser ? Cela ne nous montre-t-il pas combien l'esprit humain est enclin à l'imitation et avec quelle difficulté le praticien se résout à marcher loin des sentiers battus de la routine.

Forts de ces réflexions, nous nous jetâmes courageusement dans cette voie restée inexplorée par nos prédécesseurs, résolu à demander tout à la nature et à lui arracher ce secret dont les merveilleux résultats déroutaient les adeptes d'un art, réduit encore à une pâle copie des procédés et des moyens usités du temps des Pharaons.

Nos efforts ont été couronnés de succès, et, à l'aide de la chimie, cette science si positive à laquelle maintenant la nature ne saurait plus rien céler, nous sommes arrivés à des résultats si complets que nous pouvons en toute assurance nous offrir à opérer l'inhumation des corps embaumés par nos soins, quelle que soit l'époque et quelles que soient les circonstances dans lesquelles cette demande pourra se produire.

Avant d'entrer dans de plus grands développements sur les avantages incontestables de notre système et de notre *modus faciendi*, il nous paraît opportun de rappeler quelques cas de conservation naturelle et qui ont été, en quelque sorte, le point de départ de nos recherches. Parmi les nombreux exemples que nous offre la nature, nous devons citer d'abord la momie des Sables (1).

(1) Momie ou Mamie, l'étymologie de ce mot n'est pas bien connue : le jésuite Kircher le fait dériver de *Mum* mot arabe qui signifie cire ; selon d'autres il viendrait du mot arabe *Moumya*, formé de deux mots coptes, dont l'un signifie *mort*

L'existence de la momie des Sables est attestée par tous les voyageurs. Hérodote nous parle de ces plaines où règne une atmosphère sèche et brûlante qui pénètre profondément les masses d'un sable fin toujours prêt à s'agiter au souffle des vents ; Cambyse dit-il, en essuya les cruels effets en y perdant presque toute son armée lors de son expédition au temple de Jupiter Ammon. »

Personne aujourd'hui ne doute que la découverte, peut-être fortuite, d'un corps desséché par ce soleil torride et conservé dans les sables brûlants, ne fût toute une révélation pour les Egyptiens, et que, dès lors, ce peuple essentiellement religieux et industrieux dut songer à honorer ses morts en essayant de les soustraire à la loi naturelle de la décomposition par l'embaumement, et, par conséquent, dut se mettre à la recherche des moyens d'atteindre ce but.

et l'autre *sel*. Enfin d'autres savants trouvent l'origine du mot Momie dans le mot arabe *amomum*, nom d'une plante aromatique.

M. le comte de Caylus, dans un mémoire lu à l'académie des inscriptions et belles-lettres, en 1749, s'exprimait ainsi : « Les Egyptiens, selon les apparences, doivent l'idée de leurs momies aux corps qu'ils trouvaient desséchés dans les sables brûlants qui se voient dans une partie de l'Egypte et qui, enlevés par les vents, ensevelissent les voyageurs et conservent leurs corps, en consumant les graisses et les chairs, sans altérer la peau. »

Rouelle ne doute point non plus que les corps desséchés dans les sables n'aient fait naître chez les Egypthiens les premières idées de la dessication artificielle.

Le Père Kircher, à son tour, nous donne une description intéressante de ce que l'on peut appeler la momie naturelle.

« Dans les contrées de l'Afrique situées au-delà du Nil, est un vaste désert de sables dont les vagues immenses apparaissent dans un horizon sans limites semblables à celles de la mer agitée par les vents ; ces sables produisent de si affreuses tempêtes qu'ils en-

gloutissent, sous leurs amas énormes, les voyageurs, les bêtes de charge ét les marchandises .. Les corps, ainsi ensevelis, sont desséchés après de longues années et par l'ardeur des rayons du soleil et par la vertu de ce sable brûlant : c'est ce qui a fait dire à quelques-uns que les momies pouvaient être formées par le seul effet de causes naturelles. »

L'Egypte n'a pas été la seule terre où la nature ait révélé ses ressources momifiantes.

Les anciens Péruviens conservaient les corps de leurs Incas, et dans un tel état de perfection, qu'il n'y manquait, dit Garcilasso, ni un cheveu ni un sourcil ! Par quels moyens obtenaient-ils ce résultat ? L'exposition des corps à l'air sec et froid de la région montagneuse suffisait pour l'obtenir. En Europe enfin, la nature semble avoir des ressources bien supérieures à celles du sol égyptien, elle y conserve les corps avec toutes leurs formes, leur souplesse et leurs couleurs.

Citons d'abord le souterrain des Cordeliers et des Jacobins de Toulouse.

« Le sacristain des Jacobins de Toulouse, dit le père Labat dans ses voyages, nous conduisit dans une espèce de cellier autour duquel il y avait un assez grand nombre de nos religieux, rangés à côté les uns des autres, secs et légers, et si peu défigurés, que ceux qui les avaient connus vivants les reconnaissaient et les nommaient. J'en pris quelques-uns, entre autres celui d'un jeune religieux mort à dix-huit ans. La jeunesse était encore peinte dans les traits de son visage, et excepté la couleur, rien ne lui manquait pour le faire croire vivant. Rien de plus léger que ces corps. Le sacristain nous dit que, suivant la disposition du temps, ils étaient droits ou courbés. Il nous dit aussi que, suivant ses registres, il y avait des corps qui étaient depuis plus de cent ans dans ce lieu. »

Les docteurs Boucherie, Bermont, Gaubert et Preissac fils nous fournissent, à leur tour, des renseignements sur les caveaux de St-Michel de Bordeaux :

« Les cadavres qu'on montre à Bordeaux,

dans le caveau situé sous la tour St-Michel, y ont été déposés en 1793, à peu près dans l'état où nous les y retrouvons aujourd'hui. Ils proviennent des sépultures de l'église et du cimetière qui était à sa porte. Une grande quantité d'os et de débris de parties molles desséchées et conservées comme les cadavres entiers, forment une couche de dix-sept à dix-huit pieds, sur laquelle sont appuyées les extrémités inférieures de soixante-dix sujets dressés en cercle le long du mur et maintenus dans la position verticale par des cordes qui les retiennent. Les uns, dit-on, reposaient dans la terre depuis plusieurs siècles, d'autres depuis soixante ou quatre-vingts ans au plus.

« Lors de notre visite, le 23 du mois d'août 1837, nous voulions constater avec soin l'état de ces corps, celui du milieu où ils se conservent depuis plus de quarante ans et surtout nous procurer des lambeaux de la peau et des muscles pour les examiner à loisir et les soumettre à quelques réactifs chimiques qui pussent nous révéler la présence

de l'élément conservateur. Nous ne pouvions espérer recueillir de la terre qui les avait recouverts, puisqu'ils étaient superposés à des débris jetés dans ce lieu à l'époque où ils y avaient été renfermés.

« Après nous être munis d'un thermomètre qui donnait 24° Réaumur et d'un hygromètre à 34° (à l'air libre, l'un et l'autre), nous avons descendu trente à quarante marches qui conduisent au caveau. La fraîcheur ne nous a pas paru saisissante, comme elle l'est pour l'ordinaire à cette profondeur pendant les ardeurs de la canicule. Nos deux instruments déposés sur le sol, nous avons procédé à l'examen des cadavres.

« La peau de ces momies, d'un gris plus ou moins foncé, desséchée et assez douce au toucher, fait éprouver la sensation d'un parchemin faiblement tendu sur des organes desséchés et de consistance d'amadou ; les articulations sont raides et inflexibles ; la poitrine, le ventre et le crâne examinés avec soin ne laissent observer aucune incision, aucune ouverture régulière qui indique quel-

que trace d'embaumement, même des plus imparfaits. Les différents organes du visage, encore distincts chez quelques-uns, donnent de la variété à ces physionomies ; deux ou trois présentent les poils de la barbe assez bien conservés, les dents saines et recouvertes d'un émail brillant. Les extrémités supérieures et inférieures, exactement desséchées et entières chez beaucoup de sujets, sont pourvues de toutes les phalanges ; la dernière pourtant est dépouillée de l'ongle. La peau, soulevée et considérée à sa partie interne, est tannée comme à l'extérieur, toute trace de tissu cellulaire a disparu, les muscles, séparés de la peau, ont la couleur, la consistance et presque la structure intérieure de l'amadou. La main introduite dans la poitrine y trouve quelques débris des poumons, d'un réseau assez semblable à celui des feuilles des arbres dépouillées de leur partie charnue : on dirait une masse de feuilles disséquées par les chenilles et rendues adhérentes par les fils et la liqueur visqueuse que ces insectes y déposent. Les intestins,

desséchés aussi, sont à peu près dans le le même état.

« Tels sont les principaux détails qui se sont présentés à nous dans le cours de notre examen; au premier aperçu, il paraît étonnant que ces corps, extraits depuis près de quarante ans du milieu où ils se sont desséchés, n'aient éprouvé aucune altération sensible dans un caveau situé profondément sous la terre et surmonté d'une construction telle que la tour Saint-Michel. Revenons à nos instruments : peut-être nous aideront-ils à expliquer ce fait. Après une heure de séjour dans cette atmosphère, le thermomètre a passé de 24° à 18° et l'hygromètre de 34° à 42°, ce qui donne pour le premier une différence de 6° et de 8° pour le second, différence bien faible si on la compare à celle des caves et autres lieux dans la même position apparente. Cet état thermométrique et hygrométique de l'air, toujours invariable, est, nous n'en doutons pas, une des circonstances les plus puissantes pour maintenir ces momies. A quoi d'ailleurs pouvons-nous at-

tribuer ce double état de l'air dans le souterrain ? Une fermentation lente, des mouvements de décomposition latente dans la masse énorme de débris animaux qui forment le sol de ce réduit n'en sont-ils pas la la cause probable? Nous le pensons et nous livrons cette idée à la méditation des savants. »

Voici un autre cas non moins remarquable. Vers l'année 1660, M de la Visée et son domestique ayant été assassinés à Paris et enterrés sur le lieu du crime, leurs corps furent trouvés après un an, entiers et fort reconnaissables, sans qu'un manteau, qui était doublé de panne, eût souffert la moindre altération. Nous pourrions multiplier à l'infini ces exemples de momification naturelle ; nous nous bornerons à citer, comme renfermant les plus remarquables, les caveaux du couvent de Capucins près de Palerne, ceux de Kiew, de la cathédrale de Brême, de la chappelle de Kreutzberg enfin ceux de la morgue du mont Saint-Bernard, où nul n'ignore que les corps se momifient

d'une façon parfaite sans le secours de l'art.

Ces quelques faits suffisent pour établir d'une façon péremptoire la possibilité de conserver les corps dans nos climats en les plaçant dans les conditions chimiques d'un milieu conservateur qui se trouve dans nos contrées elles-mêmes et que par conséquent il était inutile de les mutiler et de les farcir de toutes espèces de poudres toutes plus insignifiantes les unes que les autres à assurer leur conservation.

§ 2. — *De notre manière de procéder à l'embaumement.*

Arracher à la nature le secret des vertus momifiantes dont elle nous avait donné tant de preuves et, par là, débarrasser notre art de ses moyens empiriques, tel a été le problème que nous nous sommes posé et que nous croyons avoir résolu héureusement.

Si nous ne faisons pas connaître aujourd'hui notre procédé dans toute sa simplicité,

c'est parce que nous avons pu constater les tristes résultats obtenus par la méthode de feu M. Gannal et par celle du docteur Sucquet, le jour où ces procédés sont tombés dans le domaine public et ont été appliqués par toutes sortes de mains.

Les conclusions du rapport à l'Académie, que nous avons cité, sont bien connues des *embaumeurs par imitation*, et ils se gardent bien de se présenter autrement que sous la rubrique embaumements *système Sucquet*, (celui de feu Gannal est du reste presque complétement abandonné)

Sans rappeler encore l'insuffisance et l'incertitude de la méthode de ces deux opérateurs, nous ne saurions oublier que M. le docteur Sucquet lui-même ne se dissimulait pas les difficultés que présente l'embaumement, si cette opération n'est pas pratiquée par un spécialiste habile, parfait anatomiste et chimiste en même temps.

Malheureusement, il n'en a pas toujours été ainsi, et ces méthodes, qui avaient marqué un grand progrès à leur époque,

ayant été appliquées sans conscience par des mains inhabiles, le public trompé a banni du même coup méthodes et opérateurs.

De pareilles déceptions ne sauraient nous atteindre, car nous pratiquerons nous-même tant que notre âge et nos forces physiques nous le permettront.

Sans entrer ici dans les détails scientifiques et techniques sur la composition de notre embaumement, système Audigier Bayle, nous dirons succinctement qu'il a pour base la reproduction chimique des milieux conservateurs naturels; il supprime les extractions de viscères, les incisions, les bandelettes, les vernis, en un mot tout l'appareil des anciennes méthodes.

Et l'on n'apprendra pas sans étonnement que notre opération consiste tout simplement dans l'introduction, *par la bouche*, d'environ un litre de notre liquide momifiant et dans l'ensevelissement du corps, dans des poudres chimiques, balsamiques et odorantes qui, en quelques mois, en opèrent la momification complète.

Pratiqué ainsi, notre embaumement ne saurait inspirer ces sentiments naturels de répulsion, pour toutes les opérations de ce genre ; loin de là, il peut être pratiqué publiquement, sans crainte des indiscrétions et nous sommes, en pareil cas, les premiers à inviter les membres de la famille du défunt à y assister.

A moins de décès survenu dans des conditions tout-à-fait exceptionnelles, le corps peut nous être livré tout habillé, et dès l'absorption des premières gouttes de notre liquide, le travail de la mort, dans ses suites affreuses, est arrêté, la décomposition déjà commencée cesse, le corps reprend sa couleur naturelle, et par nos soins nous avons bientôt rendu au visage sa physionomie habituelle.

Il n'est pas superflu d'ajouter que nous tenons d'une façon toute particulière et que nous apportons des soins tout spéciaux à cette partie de notre travail : la restauration des traits, sans laquelle la conservation du corps ne serait incontestablement qu'une œuvre imparfaite.

Dès que nous sommes appelé, et pour répondre en quelque sorte aux sentiments des parents ou amis du défunt, qui veulent éterniser par nos soins leur amitié ou leur tendresse par ce dernier témoignage ; nous inspirant soit des portraits, soit des souvenirs que le cœur garde comme un dépôt sacré, recueillant avec soin tous les détails nécessaires auprès des personnes attachées au défunt, nous rendons pour ainsi dire à l'aide de nos soins une vie factice ou plutôt une apparence de vie à ces traits contractés par les douleurs de l'agonie ou mutilés par une mort accidentelle. Que de fois, après une de nos nombreuses opérations, n'avons-nous pas entendu cette exclamation aussi douloureuse que naïve : « C'est bien lui, on dirait qu'il est encore vivant ! »

Bien des fois, dans le cours de notre carrière, appelé au milieu d'une famille éplorée, nous avons pu nous rendre compte des sentiments de répulsion et d'effroi qu'inspirait l'opération de l'embaumement et des justes susceptibilités qu'elle éveillait.

Dans ce cas, nous nous sommes toujours hâté de rassurer les familles, notre *modus faciendi* si simple, que nous avons expliqué plus haut, nous dispense de nous étendre plus longuement à ce sujet, tout le monde comprendra qu'avec notre système il nous est facile d'aporter dans notre opération le plus grand sentiment des convenances, la décence la plus stricte et une délicatesse méticuleuse.

Nous avons fait connaître les motifs qui nous empêchaient de donner la composition chimique de nos poudres et de notre liquide momifiants; mais nous ne sommes pas tenu à pareille réserve en ce qui concerne notre manière de procéder à l'embaumement; aussi nous saisissons avec empressement l'occasion qui nous est offerte de l'ex poser à nos lecteurs en les priant de comparer notre méthode avec les diverses autres que nous avons fait connaître précédemment.

Aussitôt que nous sommes prévenu, qu'on nous a fait l'honneur de nous choisir pour l'embaumement d'un corps, nous nous ren-

dons en personne au domicile mortuaire ; si la question des honoraires n'a pas été traitée par le chargé d'affaires de la famille, nous remettons en entrant notre tarif imprimé. Cette précaution a le double avantage d'éviter une conversation mercantile et pénible pour les deux parties en pareil moment et de faire cesser cet abus des anciens embaumeurs qui profitaient de la situation pour faire payer aux familles riches ou de personnages ayant occupé un haut rang dans la société, des prix exagérés, des sommes réellement fabuleuses, tandis qu'ils faisaient à vil prix des embaumements dans les classes moyennes, sauf à pactiser ensuite avec leur conscience quant aux soins à donner à l'opération.

Aussitôt après avoir pénétré dans la chambre du défunt, nous nous enquérons de la maladie qui a précédé le décès afin de procéder sans retard aux mesures d'hygiène, car malgré tout notre respect pour les morts, notre ministère nous impose le devoir d'empêcher que les membres survivants d'une

famille, appelés par de douloureux regrets ou de pieux devoirs, viennent dans un atmosphère morbide compromettre leur santé et quelquefois leur vie même!.....

S'il y a lieu et après nous être assuré officieusement de la mort réelle, si le médecin municipal n'a pas fait sa constatation légale, nous faisons éteindre le feu dans la chambre et après avoir établi un courant d'air, nous faisons enlever les édredons et couvertures qui concentrent autour du corps une température élevée favorable à sa décomposition.

Si c'est un homme, nous faisons procéder devant nous, soit par nos aides, soit par les gens de service, aux soins de la toilette funèbre, consistant dans une ablution générale d'eau pure et froide, nous passons ensuite sur tout le corps un baume antiseptique et parfumé, nos aides bouchent les ouvertures naturelles pour éviter tout écoulement putride, ils étendent sur l'abdomen, foyer primitif de la décomposition, quelques serviettes imprégnées du même baume, ils font chan-

ger les draps du lit, et si les literies ont été souillées par la transpiration ou autre évacuation pendant la maladie, ils en isolent le corps au moyen d'une pièce de taffetas gommé qui a en outre la propriété de con-conserver la fraîcheur autour du corps.

S'il s'agit d'une femme ou d'une jeune fille, nous pouvons faire exécuter ces prescription d'après nos recommandations par les religieuses de garde ou les femmes de service. Nous procédons alors à la toilette de la tête en la faisant raser ou coiffer selon le cas, et en imprégnant les cheveux des parfums les plus suaves.

Ce qui attire alors tous nos soins, c'est, comme nous l'avons dit, la restauration des traits du visage contractés généralement par les dernières angoisses de l'agonie. « L'amour, la tendresse et l'amitié, dit Bory de Saint-Vincent, ne finissent pas avec les objets qui les ont fait naître, elles leur survivent jusque dans le tombeau et ne cessent qu'avec nous. »

Pour les familles, si l'embaumement n'est pas la vie, il doit être son image fidèle, et elles

ne veulent pas supporter l'idée des ravages cruels de la mort sur ceux qu'elles ont perdus.

Il est incontestable que, pour remplir toutes ces conditions difficiles avec le tact nécessaire dans ces pénibles circonstances, il faut absolument avoir recours à un spécialiste non-seulement instruit et éclairé, mais encore habitué à approcher les hautes classes de la société, et exerçant son ministère plusieurs centaines de fois par année.

Cet ensemble de précautions nécessaires à la conservation momentanée des corps serait encore insuffisant; car, à partir du moment de la mort jusqu'après l'embaumement, les corps sont le point de départ d'émanations putrides.

Lors même que le corps est dans toute son intégrité chimique et son épiderme saine, il se produit à sa surface une évaporation considérable des liquides qui le composaient.

Ces vapeurs sont loin d'être pures; elles frappent peu nos sens d'abord, mais à mesure que le corps se détruit elles exhalent

une odeur pestilentielle et chargent l'air de miasmes malfaisants.

Liébig dit que les miasmes animaux sont formés de matières albuminoïdes altérées par l'oxygène. Suivant le docteur Lemaire, ils seraient constitués par des corps reproducteurs d'animalcules infusoires et par les infusoires eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, l'odeur cadavérique n'est pas seulement produite par les gazs de la putréfaction, car ces gazs, acide carbonique, hydrogène carboné, sulfuré ou phosphoré, n'ont point par eux-même l'odeur des miasmes; ce sont les vapeurs d'eau miasmatiques dont ils sont chargés qui leur donnent l'odeur animale qu'ils offrent lorsqu'ils se dégagent de milieux animaux déjà fermentés.

Donc le corps humain exhalant après la mort des vapeurs d'eau miasmatiques, les soins d'hygiène doivent nécessairement consister 1° A empêcher le plus longtemps possible que ces vapeurs ne deviennent putrifiées, c'est le résultat que nous obtenons par la première partie de nos soins hygiéni-

ques que nous avons mentionnés plus haut.

2° A condenser ces vapeurs pendant tout le temps qui s'écoulera depuis la mort juqu'à l'heure légale de l'embaumement ou de l'inhumation, afin qu'elles ne puissent répandre aucune odeur en chargeant de ses miasmes l'atmosphère environnante.

Nous atteignons ce double but au moyen d'une très-petite quantité de poudre chimique déshydratante répandue autour du corps et qui absorbe les vapeurs en s'en chargeant d'abord pour les neutraliser ensuite. Nous répandons cette poudre sur les vêtements ou sur le suaire, et grâce à nos précautions la famille n'a rien à redouter du séjour des corps dans la maison mortuaire, depuis l'heure de la mort jusqu'à celle de l'inhumation; enfin en nous retirant nous répandons quelques parfums sur le lit et les tapis de l'appartement, et recouvrons le corps, laissant la tête découverte et représentant l'image d'un sommeil tranquille.

Nous avons donné à cet ensemble de soins hygiéniques le nom d'embaumement provi-

soire parce qu'il permet, dans la proportion de 80 0/0, d'attendre trois jours le moment de l'inhumation ou de l'embaumement définitif.

L'état actuel de notre législation ne permet pas de procéder à cette opération avant qu'il se soit écoulé 24 heures, non pas depuis la mort mais depuis le moment de la déclaration de décès faite à la mairie. Cette disposition a effrayé tous nos prédécesseurs, parce qu'elles les obligeait à remettre leur opération dans certains cas à soixante et même à soixante-douze heures après la mort et que, plusieurs fois, l'état de putréfaction des corps et le développement des gaz avait rendu l'embaumement complétement impraticable.

Par notre système et nos soins d'hygiène nous pouvons facilement rester dans les limites de la loi.

Nous avons déjà fait connaître que 80 fois sur cent nous pouvions attendre trois jours sans crainte de rencontrer un corps putréfié; nos expériences comparatives nous permet-

tent d'affirmer que 98 fois sur cent le corps n'aura subi aucune altération au bout de 48 heures.

Il ne restera donc que bien peu de cas où nous aurons besoin d'user du tempérament que cette loi, si sage du reste, accorde pour certains cas urgents.

Cependant, dans les cas excessivement rares où nous sommes dans la nécessité d'opérer avant l'heure légale, nous demandons à M. le Préfet de police l'autorisation d'embaumer au moment que nous lui désignons, cette autorisation ne nous a jamais été refusée; hâtons-nous d'ajouter que nous n'en avons jamais abusé et qu'étant une exception nous sommes disposés à ne jamais la solliciter que dans des cas d'extrême urgence (1).

(1) Dans le nombre très-considérable d'embaumements que nous avons fait l'été dernier et celà au milieu des chaleurs extraordinaires dont on peut se souvenir, nous n'avons demandé que trois fois l'autorisation d'embaumer avant le délai légal, et celà pour les personnes dont les noms suivent :

Mme Planté, âgée de 61 ans, 66 rue des Tournelles à Paris;

M. le Baron de Richter, âgé de 63 ans, à Saint-Denis;

Mlle Lucy Bailey, âgée de 24 ans, 202 rue de Rivoli à Paris.

Dans tous ces cas la demande d'autorisation nous avait été

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de notre embaumement provisoire, il nous reste à faire connaître toute la simplicité de notre opération dans le cas d'embaumement définitif du corps.

Nous nous rendons d'abord chez M. le Commissaire de police du quartier pour lui donner connaissance de l'heure que nous avons adoptée d'accord avec les familles et nous le prions de vouloir bien assister à l'opération conformément à la loi, l'intervention de ce magistrat a pour but l'examen des liquides employés ; il doit s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'arsenic.

A l'heure dite nous commençons l'embaumement en opérant de la manière suivante :

Après avoir introduit par la bouche, dans le pharinx, une sonde œsophagienne munie d'un entonnoir *ad hoc*, nous faisons soulever

suggérée, pour ne pas dire imposée par les médecins de ces familles, nous n'avons fait qu'appuyer leur demande, et M. le Préfet nous a autorisé immédiatement.

la tête du défunt par un de nos aides ou par quelque personne attachée à son service, nous versons goute à goutte d'abord, puis au fur et à mesure de l'absorption, environ un litre de notre liquide qui est absorbé naturellement sans pression aucune, sans avoir à employer aucun instrument, sans aucune manœuvre de chirurgie.

Ceci fait, nous retirons la sonde et bouchons le pharinx avec de l'ouate ou de la cire molle mêlée d'antiseptiques momifiants. Après avoir fermé la bouche nous nous occupons de rendre aux traits leur sérénité habituelle.

Le globe de l'œil se momifiant immédiatediatement, nous le remplaçons par des coques en cire blanche si les yeux doivent rester fermés, ou par des yeux en émail préparés à l'avance, si la famille a décidé que les yeux doivent rester ouverts; et nous introduisons dans les narines quelques petits tampons chargés de baumes qui doivent porter jusqu'au cerveau notre liquide conservateur; nous répétons cette opération pour les oreil-

les; nous attachant d'une façon toute spéciale à la conservation des traits dans toute leur expression; la bouche, le nez, les yeux, sont aussi l'objet de soins tout particuliers de notre part; malgré tout, notre opération ne nécessite pas plus de deux heures de travail.

Notre embaumement terminé, nous laissons le corps sur le lit, le visage découvert lorsqu'il ne doit pas y avoir d'exposition privée.

Dans le cas d'exposition privée, après l'avoir fait revêtir de ses habits, nous le plaçons assis dans un fauteuil au milieu de sa chambre ou étendu sur son lit, la tête soulevée par des coussins.

Dans les cas assez fréquents d'exposition publique, le corps, revêtu de ses habits officiels, religieux, militaires ou autres, avec les insignes des charges, distinctions ou décorations dont il avait été honoré, est porté au milieu d'une chapelle ardente; dans cet état, nous permettons de le conserver aussi longtemps que le désire la famille sans crainte d'altération des traits et nous sommes les

premiers à rassurer la famille en l'engageant à différer l'inhumation autant qu'elle le jugerait convenable.

Le jour de l'inhumation, nous nous rendons de nouveau au domicile du défunt et après avoir versé dans le fond du cercueil une couche d'environ quinze centimètres de notre poudre momifiante, nous y étendons un drap sur lequel est placé le corps revêtu de ses habits ou de son suaire ; ce drap replié sur lui le recouvre entièrement, cette précaution a pour but d'empêcher notre poudre d'agir directement afin de laisser les vêtements intacts et la peau blanche en cas d'exhumation, le cercueil est comblé avec la même poudre et notre opération est complétement terminée (1).

Voilà donc notre système dans toute sa simplicité : nous croyons pouvoir offrir

(1) Ces poudres varient quant à la qualité et à la quantité des parfums additionnés aux substances antiseptiques ; par exemple, dans l'embaumement de 1re classe, le corps est enseveli dans un milieu de roses, de myrrhe et de santal.

ainsi toutes les garanties désirables, comme on a pu s'en convaincre; nous sommes les stricts observateurs de toutes les convenances, entourant la mort du respect dû à ce mystère terrible. Puissions-nous rendre, en vulgarisant notre méthode, aux embaumements la faveur publique qu'ils avaient perdue depuis longtemps.

§ 3. — Pre ves de l'efficacité de notre système.

Après ces descriptions qui ne sauraient être trop longues, car nous savons combien les familles prennent intérêt à tous ces tristes détails, nous touchons à la partie délicate de notre mission et sur laquelle nous sommes heureux d'appeler toute l'attention de nos lecteurs.

Sans dédaigner tous ces soins donnés au corps, que l'hygiène la plus élémentaire prescrit impérieusement, que seraient-ils sans l'efficacité de notre système, qu'il nous faut

nécessairement démontrer, et, nous l'avons dit, nous abordons avec plaisir cette partie de notre tâche.

Un sentiment que l'on appréciera nous fait un devoir de ne pas livrer à la publicité les noms d'un nombre considérable de familles qui ont bien voulu nous honorer de leur confiance et qui ont conservé pour nous une reconnaissance dont nous sommes réellement touché. On comprendra bien facilement que nous ne pouvons non plus, dans un but d'intérêt personnel, demander l'exhumation de corps embaumés par nous.

Pour l'édification complète des personnes qui daignent nous honorer de leur visite et venir nous consulter dans notre cabinet, nous pourrons leur mettre sous les yeux une liste de familles honorables qui ont bien voulu réclamer notre ministère et nous sommes assuré que de ce côté nous recueillerons les meilleures références et les témoignages les plus flatteurs de reconnaissance et d'estime.

L'immense publicité de cet ouvrage nous

obligeant à la plus grande discrétion pour tout ce qui a rapport à l'intérêt des familles, nous devons nécessairement nous borner à la citation des résultats d'expériences publiques, documents publics et officiels en même temps que preuves irrécusables et arguments irréfutables de l'excellence de notre système.

Comme toutes les découvertes, la nôtre a été l'objet d'imitations grossières; et pour remédier à l'imperfection de leur système d'embaumement par injection, quelques embaumeurs se sont mis à la recherche d'un milieu conservateur; nous ne raconterons pas tous leurs essais infructueux et leurs tentatives avortées; mais pour établir d'une manière incontestable la priorité de la découverte non-seulement de notre liquide, mais encore de nos poudres momifiantes ou milieu conservateur, nous en offrons une attestation officielle datée de **1862**.

Extrait du rapport à la commisssion administrative des hôpitaux de Marseille par les docteurs Coste, directeur de l'École de médecine, et Broquier chirurgien en chef des hôpitaux, sur un nouveau procédé d'embaumement à la suite d'une pétition qui lui avait été adressée en 1862.

MESSIEURS LES ADMINISTRATEURS,

. . . Ce procédé d'embaumement présentait, sur tous les autres déjà connus, l'avantage d'être très-simple, peu dispendieux, et d'amener rapidement la momification, il n'exige aucune mutilation ni aucune opération.

Ces avantages, s'ils étaient réels, pouvaient amener un progrès dans cette question importante des embaumements; à ce titre vous voulûtes bien accueillir favorablement cette demande. Mais en accordant l'auto-

risation de produire des expériences, vous avez voulu qu'elles se fissent sous votre contrôle et votre surveillance, seul moyen d'avoir une garantie sur la vérité et l'authenticité des résultats.

Ces expériences ont été faites à l'amphithéâtre, sous les yeux des élèves de l'hôpital et de l'école, qui comme nous ont pu les apprécier.

Le procédé d'embaumement Audigier (Bayle), est des plus simples, il consiste à introduire par la bouche une petite quantité, deux verres au plus, de liquide, et à placer dans le cercueil, tout autour du cadavre, une poudre végétale imprégnée du même liquide.

Ce liquide qui constitue l'invention, (ce n'est pas seulement le liquide qui constitue l'invention, mais son mode d'emploi) est un composé de deux liquides et de deux sels dissous jusqu'à saturation.

Trois cadavres ont été soumis à l'expérimentation : un à l'Hôtel-Dieu, deux à l'hôpital de la Conception.

Le premier, celui de l'Hôtel-Dieu, fut em-

baumé le 2 décembre 1862, c'ét it une femme de 55 ans morte depuis deux jours. . . . L'abdomen était déjà bleuâtre et annonçait un commencement de putréfaction, l'opération terminée, la bière fut fermée, scellée et déposée à la morgue.

Les deux autres embaumements, à l'hôpital de la Conception, furent faits les 9 et 22 mai 1863. Le premier embaumé était un homme de 35 ans décédé à la suite d'une anarsaque générale, et par conséquent tout infiltré; le second était une fille de dix-sept ans, les deux cercueils ont été fermés et laissés dans l'amphithéâtre; aujourd'hui, non-seulement la conservation est parfaite, mais encore la momification est complète. Ces cadavres ont acquis une dureté comparable à celle du bois et de la pierre.. . . . .

Ces embaumements sont donc aussi heureux que possible, absence de putréfaction, conservation et momification obtenues en quelques mois, tels sont les résultats que nous avons pu constater.

Pour apprécier ces résultats, il faut surtout

tenir compte des conditions que ces expériences ont dû subir. Ces conditions ont été loin d'être favorables : renfermés dans des cercueils en bois de sapin mal fermés et mal joints, ces cadavres ont subi toutes les influences atmosphériques les plus opposées.

Celui de l'Hôtel-Dieu est resté abandonné dans la morgue, local humide en contre-bas du sol, et dans lequel coule en permanence un courant d'eau, et qui, par contre, en été, est exposé de toutes parts aux rayons du soleil.

L'amphithéâtre de la Conception, quoique moins humide, présente à peu près les mêmes conditions, ainsi ces cadavres ont eu à lutter contre les deux causes les plus favorables à la putréfaction ; l'extrême humidité en hiver, l'extrême chaleur en été. Comme sujet choisis pour une expérimentation de ce genre, deux présentaient les conditions les moins favorables. Celui de l'Hôtel-Dieu décédé depuis deux jours offrait déjà un commencement de putréfaction. Le second à l'hôpital de la Conception était infiltré de partout et

l'on sait avec quelle rapidité se décomposent ordinairement ces cadavres.

Ainsi trois embaumements ont été faits par le système Audigier (Bayle), tous trois ont donné les résultats les plus complets, malgré le concours des circonstances les moins propres à les favoriser.

Ce procédé est donc bon, il remplit le but cherché, c'est-à-dire de préserver les corps de la putréfaction et de les conserver intacts.

Le rapport entre ici dans des considérations relatives aux procédés de MM. Gannal et Sucquet et rappelle les expériences comparatives de ces deux procédés qui ont été faites en 1847 devant une commission nommée par l'Académie de médecine.

La méthode par injection, tout en marquant un progrès réel, n'est donc pas exempte d'inconvénients et d'incertitudes, qui tiennent au manuel opératoire.

Le procédé qui a été expérimenté devant nous système Audigier (Bayle) par injection n'exige aucune opération préalable, aucune incision ni mutilation, avantage considéra-

ble, à notre avis, car toute idée de mutilation est toujours pénible, non-seulement pour l'opérateur mais surtout pour la famille qui réclame l'embaumement d'un de ses membres. Nous croyons donc que la méthode Audigier (Bayle) est un véritable progrès dans l'art des embaumements. Si elle est acceptée, par la simplicité de ses maneuvres, elle tendra à vulgariser une coutume presqu'abandonnée, et qui, cependant, répond à l'un des sentiments les plus sacrés et les plus respectables, le désir de conserver et de préserver de la destruction un parent ou un ami que l'on n'a pu arracher à la mort.

Agréez, Messieurs les administrateurs, l'assurance de notre respectueuse considération.

Signé : Coste, Directeur de l'École de médecine, Broquier, Chirurgien en Chef des hôpitaux.

L'Administrateur de service,
Augustin Fabre.

Marseille, le 22 février 1864.

Extrait du rapport à Messieurs les Membres de la Commission administrative de l'hospice civil d'Alger.

La première expérience a été faite dans les mois d'Août et par une température très-élevée sur un cadavre mort depuis deux jours, et dans un état de putréfaction très-avancé. Le cercueil, incomplétement fermé en notre présence, a été ouvert 90 jours après l'opération et nous avons constaté que la putréfaction avait été arrêtée. . . . . . .

Un mois après, deux autres cadavres dont un d'adulte, et l'autre d'un enfant, ont été soumis à la même opération; après 70 jours, les cercueils ouverts nous ont offert les cadavres dans un état parfait de conservation; ils n'exhalaient aucune odeur, leur peau était brunâtre, couleur qui paraît due à l'application immédiate de la poudre conservatrice, puisque le jeune sujet dont la face avait été recouverte d'un linge, avait cette coloration moins foncée.

Il résulte de notre examen que le nouveau procédé d'embaumement Audigier (Bayle) est supérieur à ceux précédemment employés, qu'il en diffère par son extrême simplicité, qu'il se pratique sans injections, sans mutilation ni danger. Au surplus, les médecins soussignés donnent leur adhésion la plus complète au rapport présenté à l'Administration de Marseille par le directeur de son école, et le médecin en chef d'un de ses hôpitaux.

Alger, le 18 novembre 1864.

Signé : Ferrus, Trollier, Léonard, Dru, Gros et Texier.

Médecins de l'hôpital civil.

Approuvé par la commission administrative des hospices dans sa séance du 28 novembre 1864.

Pour copie conforme :

Le Maire d'Alger, Président de la commission administrative des hospices,

Signé : Sarlande.

Extrait du rapport fait par les médecins et chirurgiens des hospices de Béziers.

Nous soussignés, médecins et chirurgiens en chef des hospices de Béziers (Hérault), certifions : que le 24 février nous avons livré pour être embaumé par le système Audigier (Bayle), le cadavre d'un individu mort dans le service du docteur Lacroix, d'une pneumonie avec gangrène de poumons, compliquée de fièvre ataxo-adynamique.

Le 1er mars on a procédé à l'embaumement de ce corps, qui, vu la température élevée qui régnait à cette époque, commençait à se putréfier, on apercevait de larges plaques bleuâtres disséminées dans plusieurs parties dont l'épiderme se détachait par frottement.

Une sonde ad hoc a été introduite par la bouche jusque dans le pharinx du cadavre, et peu à peu l'opérateur a versé, dans l'entonnoir de cette sonde, environ un demi litre d'un liquide dont nous ignorons la com-

position ; il est de couleur jaune, transparent, et répand une odeur aromatique. Le liquide est parvenu peu à peu dans l'estomac du cadavre, peut-être une partie a-t-elle pénétrée dans la trachée artère.

Cette opération faite, sans incision d'aucune espèce, le cadavre a été couché dans son cercueil.

Huit jours après nous avons remis un nouveau cadavre, celui d'une jeune femme morte d'une phthisie pulmonaire. L'opérateur a procédé à son égard comme pour le premier.

Le 15 mars, nous avons procédé à un premier examen. Nous avons trouvé les deux cadavres parfaitement intacts sans aucune espèce d'odeur, sans raideur cadavérique, la putréfaction qui commençait lors de l'embaumement du premier corps s'était complétement arrêtée. On s'est contenté de secouer légèrement les deux corps et de les recouvrir d'une couche de sciure de bois im-

bibée du même liquide qui avait été introduit dans l'estomac.

Le 1er avril, le docteur Lacroix ayant voulu opérer sur un cadavre la désarticulation tarso-metatarsienne: n'en ayant pas à sa disposition, il se servit du premier embaumé. Il trouva une absence complète de putréfaction, les muscles divisés étaient fermes et rosés et répandaient l'odeur aromatique, agréable, caractéristique du liquide.

Aujourd'hui 12 mai, les deux cadavres sont aussi intacts dans leurs bières, que le jour de l'embaumement, et cependant, depuis une quinzaine de jours, nous jouissons d'une température très-élevée; la section des muscles des pieds est aussi rose que le premier jour.

Témoins de ces faits nous sommes heureux d'en donner l'attestation, nous sommes convaincus que, si l'on parvient à vulgariser ce procédé d'embaumement aussi simple qu'efficace, on aura rendu un immense service aux familles : en permettant la con-

servation des corps *sans incision ni mutilation d'aucune espèce*, en permettant dans certaines conditions sociales de différer les inhumations pendant les fortes chaleurs de l'été, en permettant la transportation facile d'un de leurs membres mort en pays étranger ;

A la société, en rendant facile la conservation des corps dont il est nécessaire de constater l'indentité ;

A la science, en permettant de conserver pendant l'été des cadavres pour les dissections et en neutralisant les miasmes délétères qui rendent si dangereuses les piqûres anatomiques.

Béziers, le 12 mai 1869.

Signé: Perréal, docteur médecin en chef.
Docteur Bourguet, neveu.
Docteur Bourguet, oncle, Chirurgien en chef des hospices.
Docteur Lacroix, Médecin à l'Hôtel-Dieu.

Vu pour légalisation des signatures de

MM. Bourguet oncle, Perréal, Lacroix et Bourguet neveu.

Béziers, le 12 mai 1869.

Pour le Maire,

Signé : Alengré, adjoint.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Je soussigné, Conservateur du matériel à l'école pratique de la faculté de médecine de Paris, certifie que des expériences de conservation des corps, par le système Audigier-(Bayle), ont été faites à l'école pratique de la faculté, et que le résultat de ces opérations a complétement réussi.

Deux cadavres dont l'opération date du commencement du mois de juillet 1869, sont aujourd'hui dans un état de parfaite conservation.

Signé : F. Bécher.

Vu pour certification de la signature de M. Bécher apposée ci-desssus.

Paris, le 27 mai 1870.

Le Commissaire de police du quartier de l'Odéon.

Signé : Aman.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Je soussigné, Chef des travaux anatomiques à la faculté de médecine de Paris, certifié que les premiers jours de juillet 1869, deux cadavres ont été placés dans une bière après avoir été préparés par le système Audigier (Bayle) et qu'aujourd'hui ces deux cadavres ont été trouvés bien conservés et en partie momifiés.

Paris, le 25 mai 1870.

Signé : M. Sée

Vu pour certification de la signature de M. Sée apposée ci-contre.

Paris, le 27 mai 1870.

Le Commissaire de police du quartier de l'Odéon.

Signé : Aman.

Après ces constatations officielles qui établissent d'une manière irréfutable la sûreté

et l'efficacité de notre méthode, il ne nous reste plus qu'à faire part à nos lecteurs des deux lettres suivantes, que nous avons reçues en juillet 1872 et qui lèveront tous les scrupules et feront évanouir tous les doutes que l'on pourrait avoir sur notre manuel opératoire, en attestant la simplicité et la réserve que nous apportons dans l'accomplissement de notre ministère.

Paris, le 30 juillet 1872.

Monsieur Bayle,

Je ne veux pas tarder plus longtemps pour vous adresser cette lettre, j'attendais de jour en jour la visite de M. le docteur Crimotel notre médecin, bien persuadé qu'il voudra bien se joindre à nous et vous témoigner sa satisfaction.

Pour moi je viens vous exprimer la reconnaissance de toute notre chère communauté pour le service éminent que vous avez eu

la bonté de nous rendre en embaumant le corps de notre vénérée et si regrettée mère sous-prieure.

Les quelques religieuses qui étaient présentes avec moi ont été très-singulièrement touchées de la délicatesse avec laquelle vous avez procédé et surtout de la décence de votre opération.

La communauté tout entière a éprouvé une grande consolation de voir aussi bien conservée uniquement par vos soins celle qui nous est si chère à tant de titres.

Il y avait tout lieu de craindre de grands inconvénients, notre vénérée mère étant très-replète, la chaleur excessive, de plus la maladie cruelle qui la travaillait depuis plusieurs années avait amené une certaine corruption, depuis quelques jours surtout.

Vous l'avez aussi remarqué.

Notre chère défunte est restée dans l'état où votre extrême bonté l'avait mise. Le service s'est fait au chœur à découvert, ce que nous n'eussions pu assurément sans vous, et il n'y avait pas la plus petite odeur sinon

celle des parfums que vous avez si généreusement employés.

Veuillez donc, Monsieur, agréer de nouveau la sincère expression de la reconnaissance de toute la communauté, et être assuré que, toutes les fois que nous en aurons l'occasion, nous parlerons de vous à toutes les personnes qui pourraient avoir besoin de votre ministère, etc.

Sœur J. Marie,

Prieure des Bénédictines du Saint Sacrement,
16, rue Tournefort.

Paris, le 1er août 1872.

Monsieur Bayle,

Je vous remercie d'avoir bien voulu venir embaumer le corps de la vénérée sous-prieure des Bénédictines. L'existence pendant la vie d'une plaie large et profonde, la conservation de l'embonpoint, la chaleur excessive de ces derniers jours, devaient faire craindre, que, malgré tous vos soins, il ne survienne plus ou moins de décomposition putride.

Il n'en a rien été, le corps est resté bien conservé et j'ai pu, le jour de l'inhumation, constater qu'aucune odeur cadavérique ne se joignait à celle des parfums que vous avez si généreusement prodigués.

Ces dames ont été touchées de la délicatesse avec laquelle vous avez procédé, et elles me chargent de vous en exprimer leur vive gratitude.

Agréez aussi, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée et de ma reconnaissance.

Docteur Crimotel,
Docteur en médecine,
90, rue des Feuillantines à Paris.

Nous n'abuserons pas de la patience de nos lecteurs et nous ne voulons pas les forcer à lire tous les témoignages de satisfaction que nous avons reçus et dont nous avons le droit d'être d'autant plus fier que nous sommes presqu'au début de notre carrière; nous n'avons d'autre but que d'es-

sayer de vulgariser cette pieuse coutume de l'embaumement que nous avaient léguée des peuples à demi civilisés et nous avons l'espoir que, dans un temps prochain peut-être, tous nos morts, du moins dans les hautes classes de la société, recevront ce funèbre et dernier honneur.

Enfin l'embaumement, comme on l'a dit, n'est-il pas le digne complément de l'usage généralement répandu d'acheter un emplacement pour y laisser reposer en paix ceux dont la mémoire nous sera toujours chère? faire l'acquisition d'un terrain à perpétuité pour y déposer à grands frais un corps éminemment destructible est évidemment un contre-sens dont le temps doit faire justice; répétons donc avec Mauget :

Qui mortem evitare non possunt, corporis saltem gaudeant duratione.

En résumé, notre procédé à la fois si simple et si sûr, en arrêtant les ravages de l'œuvre de destruction du temps et de la mort, ne froisse aucun des sentiments si respectables de religion, de famille ou de pudeur.

Avec lui plus d'émanations putrides si à craindre dans les grands centres, source continuelle d'épidémies; enfin il met fin à tous ces accidents si fréquents dans les exhumations judiciaires ou autres.

Si nous avons réussi à faire comprendre tous ces avantages, notre but sera atteint, il ne nous restera plus qu'à compléter notre œuvre en adressant quelques conseils aux familles qu'une triste circonstance amène à réclamer l'office d'un embaumeur.

Dans ce cas et quel que soit le pays où cette nécessité se produit, il faut s'adresser à un spécialiste en s'enquérant avec soin du système qu'il se propose d'employer.

A l'aide de cet ouvrage on sera suffisamment édifié sur la valeur de ces différents systèmes et sur leur efficacité.

Si, par hasard, il s'agissait d'un procédé nouveau, on doit avant tout exiger les preuves d'expériences publiques, la communication des rapports, certificats, etc., etc., sans négliger de s'informer des résultats de cette méthode auprès de personnes ayant cons-

taté *de visu*, et l'efficacité du système et la manière de procéder de l'opérateur. Ajoutons en finissant, pour mettre en garde des personnes quelquefois trop confiantes, que nous appliquons personnellement et seul à Paris notre système Audigier (Bayle) embaumement par injection et que, breveté en France et à l'étranger, nul n'a le droit de se présenter en notre nom sans un mandat spécial, et que nous sommes décidés à poursuivre rigoureusement quiconque ferait usage de nos découvertes, désireux que nous sommes de répondre à la confiance dont on a bien voulu nous honorer jusqu'à ce jour.

CHAPITRE V

AVANTAGES

DE

L'EMBAUMEMENT

PROVISOIRE

Nous avons appelé, avons-nous dit précédemment, *embaumement provisoire*, l'ensemble des soins préventifs et hygiéniques dont nous entourions le corps d'un défunt pour en arrêter la décomposition et permettre de différer trois ou quatre jours l'inhumation, sans compromettre la santé des personnes de son entourage.

Quelques pages compléteront convenablement notre œuvre, et nous croirons avoir rendu un véritable service à la santé publique et aux familles, en développant en quelques lignes les avantages de cette opération.

Aurons-nous au moins le bonheur d'être compris ? de voir nos prescriptions suivies et notre système popularisé ? nous l'espérons, et si notre vœu était exaucé, outre les avantages hygiéniques qui pourraient en résulter, nous aurions soustrait pour toujours la société aux dangers et aux accidents si horribles et pourtant si fréquents des inhumations de personnes encore en vie.

On sait que de tout temps la crainte d'être enterré vivant a excité une très-grande frayeur dans toutes les classes de la société et chez tous les peuples

Il faut le dire aussi, ces craintes n'étaient pas dénuées de fondement.

La constatation de la mort réelle présente en effet dans certaines circonstances de très-grandes difficultés et toutes les mesures pri-

ses par notre législation n'ont pu empêcher chez nous les plus épouvantables exemples de personnes abandonnées comme mortes et que des soins intelligents et persévérants ou une inhumation moins précipitée eussent rendu à la vie.

Ces déplorables accidents ont appelé l'attention des législateurs, mais notre loi actuelle n'exigeant qu'un délai minimum de 24 heures depuis le moment de la mort jusqu'à l'inhumation, il s'ensuit que parfois en France on procède aux funérailles avec une rapidité regrettable; pourtant les peuples même les moins civilisés ont la sagesse d'entourer de toute espèce de précautions les corps des personnes qui ont succombé et ne les ensevelissent qu'après avoir constaté des signes infaillibles d'une mort réelle.

Les habitants de Taïti peuvent conserver leurs morts plusieurs jours et les chinois un laps de temps indéfini avant de les enterrer.

A Ton-Kin on les garde quelquefois des années, mais toujours au moins quelques semaines.

En Algérie, chez les tribus nomades, on n'enterre le chef décédé qu'au bout de trois jours, pendant lesquels on fait autour de lui un grand tapage dans l'espoir de le réveiller.

Les Coréens n'enterrent qu'à certaines époques de l'année, au printemps et à l'automne.

Les Israëlites ont toujours conservé leur baptême des morts, institution sage de leur grand législateur et qui n'avait d'autre but, dans sa pensée, que d'empêcher la crémation ou les inhumations de corps vivants.

En Turquie, cette opération se fait avec assez de précipitation, mais on y soumet les corps à des flexions et à des massages qui suffiraient pour les rappeler à la vie.

En Angleterre et aux Etats-Unis, on garde les corps au moins trois jours et souvent huit ou neuf; après avoir fait leur toilette comme s'ils étaient en vie, on les expose tout habillés dans une pièce de l'appartement, et parents et amis viennent les visiter et les veiller avec sollicitude dans l'espoir de surprendre un reste de vie.

En Russie, l'exposition du défunt dure trois jours, la même coutume existe en Suède.

En Hollande, l'inhumation n'a lieu que le troisième et souvent le quatrième jour après le décès.

Tout le monde connaît enfin l'établissement des chambres mortuaires dans les principales villes d'Allemagne, Berlin, Francfort, Mayence, Augsbourg, Munich, etc., etc. Les corps sont déposés dans ces chambres et surveillés, jusqu'à ce qu'un commencement de putréfaction se produisant, établisse la certitude de la mort d'une manière indubitable.

L'Allemagne, on le voit, nous a donc encore sur ce point distancé dans la voie de l'initiative et du progrès.

En France, la loi se borne à défendre d'inhumer avant 24 heures écoulées depuis le décès. Or, il résulte des recherches faites par la science et des cas constatés par un grand nombre de médecins, que la mort apparente peut durer pendant deux et même trois jours.

Sur 102 cas recueillis par le docteur

Jozat, sa durée avait été de deux à huit heures, trente fois; de huit à quinze heures, cinquante fois; de quinze à vingt heures, quarante-sept fois; de vingt à trente-six heures, vingt-deux fois; de *trente-six à quarante-deux heures, sept fois.*

Le délai légal aurait donc été insuffisant presque dans tous les cas. (*Enquête sur le choléra de* 1832.)

Du reste, un grand nombre de maladies et d'accidents peuvent donner lieu à la mort apparente.

Nous citerons parmi les plus connues : l'apoplexie, la léthargie, la syncope, l'épilepsie, les convulsions, etc., les commotions, suites de coups ou de chutes violentes, un froid très-vif, une chaleur excessive, l'asphyxie par immersion, par strangulation, par les gazs méphytiques, etc., etc.

A la suite de nombreuses pétitions demandant la réforme de la législation sur les inhumations, une mémorable discussion s'ouvrit au sénat en 1867.

M. le vicomte de la Gueronnière soute-

nant que les dispositions de la loi actuelle étaient suffisantes, s'attira de la part de Son Eminence le cardinal Donnet, une réplique aussi vive que spirituelle et émaillée de faits dont personne ne saurait contester l'exactitude : après avoir rappelé que tout insuffisantes qu'elles étaient, les prescriptions édictées par la loi n'étaient même pas suivies dans bien des circonstances et surtout dans les campagnes, il ajoutait :

« J'ai moi-même, dans un village que je desservais au début de ma carrière pastorale, empêché deux inhumations de personnes vivantes, l'une d'elles vécut encore douze heures et l'autre revint complétement à la vie; toutes les deux étaient dans un état léthargique.

« Les hôtels garnis, continuait-il, sont fréquemment le théâtre de faits de ce genre. La vie des voyageurs est ainsi sacrifiée au désir de se débarasser au plus tôt d'une présence incommode et effrayante. »

Il terminait en racontant cette piquante anecdote :

« Un jeune prêtre, en 1826, s'affaissa su-
« bitement dans la chaire d'où il faisait en-
« tendre sa parole à un nombreux auditoire.
« Le médecin déclara que sa mort était
« constante et fit donner le permis d'inhu-
« mer pour le lendemain. L'évêque de la
« cathédrale où l'événement était arrivé,
« récitait déjà le *De Profundis* auprès du lit
« funèbre et les dimensions du cercueil
« avaient été prises.

« Le jeune prêtre n'avait que 28 ans; sa
« santé avait toujours été florissante. Il en-
« tendait tout ce qui se faisait ou se disait
« autour de lui. La voix d'un de ses amis
« d'enfance provoqua chez lui un effet sur-
« humain qui le fit sortir de sa léthargie. Le
« lendemain le jeune prêtre pouvait repa-
« raître dans sa chaire. »

Ce jeune prêtre était celui qui devint un jour Son Eminence le cardinal Donnet.

Dans la même séance, M. le sénateur de Tourangin rapportait également un exemple pris dans les classes élevées de la société,

c'est-à-dire dans celles qui, selon lui, professent un grand respect pour les morts.

« Trois médecins avaient été appelés et avaient fait des expériences multipliées pour rendre à la vie la personne pseudo-morte. Après trente heures il fut convenu qu'elle serait mise dans la bière ; les supplications d'une sœur de la défunte obtinrent quelques heures de répit, cela suffit pour que la vie reparût.

A son tour M. le vicomte de Barral vint racorter le même jour, au sénat, deux faits dont il avait été témoin.

« Dans le département de l'Indre, une « institutrice fut enterrée; la fosse étant voi- « sine de la cure, on entendit dans la nuit « des cris épouvantables, la malheureuse fut « déterrée et elle expira au moment où la « fosse fut ouverte.

« Dans une localité du département de « l'Isère, on avait déjà mis en terre le cer- « cueil quand le défunt se réveilla d'une lé- « thargie. »

Dans le caveau de la tour Saint-Michel à

Bordeaux, dont nous avons eu déjà occasion de parler, le corps d'un jeune homme de 14 à 16 ans, présente de telles dispositions qu'il est impossible de douter qu'il n'ait été enterré vivant.

Lors de l'assainissement du cimetière des Innocents, à Paris, en 1786, par des remarques de ce genre on put constater de nombreux cas d'inhumations de personnes vivantes; ces découvertes causèrent une impression si pénible et un effroi si général, que le docteur Thouret, Doyen de la faculté de médecine qui présidait à ces travaux, en fut frappé au point d'écrire son testament en prescrivant qu'à sa mort on prît une infinité de précautions pour lui épargner une si horrible destinée.

C'est qu'en effet, dit à ce sujet le docteur Favrot, les individus inhumés précipitamment font à leur réveil des efforts inouïs pour se délivrer de leurs entraves. Comme ils expirent au milieu des angoisses du désespoir, toutes les parties de leurs corps se maintiennent dans un état de contraction

convulsive, qui permet, même après des siècles, de reconnaître le genre de mort auquel ils ont succombé.

On lit dans une intéressante notice de M. Léon Vafflard sur les champs de sépulture.

« En décembre 1866, un homme d'un âge avancé, le sieur Dargent, demeurant à Charlèvres, près Château-Thierry, était cru mort, après une très-longue léthargie, et devait être inhumé le 27 décembre ; tous ses parents et amis se trouvaient réunis pour le conduire à sa dernière demeure, et le clergé arrivait pour la levée du corps, lorsque le soi-disant défunt frappa à son cercueil, on s'empressa de dévisser la bière, et de sortir de là ce brave homme qui vit encore.

« Dans les premiers jours du mois d'octobre 1866, mourut à Rome Mme Amalia Barbieri, femme du comte Benicelli. Après des funérailles solennelles, le corps fut déposé au Campo Santo, pour être transféré à l'église des pères de la Maddalena, lorsque le tombeau qui avait été commandé serait prêt, ce qui eut lieu en février 1867.

« On mit alors à découvert le cadavre, les traces qu'il portait ont malheureusement fait connaître que cette infortunée avait été clouée dans le cercueil encore vivante. Les mains avaient été mordues de désespoir, le visage était lacéré, les cheveux en désordre et arrachés, le couvercle de la bière avait été forcé et les membres étaient contractés par la violence des efforts.

« Cette malheureuse femme, dont la santé était chancelante, avait été surprise par un mal subit. Comme elle ne donnait aucun signe de vie, on la crut morte, et, à cause des bruits de choléra, on s'était hâté de l'emporter dans la tombe. »

« Nous pourrions multiplier à l'infini ces exemples malheureusement trop fréquents en Frane et que notre législation actuelle ne saurit prévenir. Rappelons en passant qu'à Berlin, grâce à l'institution des maisons mortuaires, les documents publics constatent que dix personnes exposées dans ces établissements ont été rappelées à la vie ; en France elles eussent été enterrées ! Quand

il n'y aurait qu'un seul cas d'inhumation prématuré, dit le docteur Louis, cette probabilité terrible devrait nous engager à prendre les précautions les plus minutieuses. »

C'est à tort qu'on regarde généralement le délai de 24 heures comme une obligation d'inhumer, ce laps de temps écoulé. Dans la pensée du législateur, ce délai est au contraire le terme le plus court, mais rien ne saurait s'opposer à ce que l'inhumation fût différée de plusieurs jours, si ce n'est toutefois la crainte de conserver les morts au détriment de la santé des survivants; crainte qui n'est pas dépourvue de fondement, et la loi hébraïque, qui restera toujours comme un modèle de sagesse, avait prévu le cas.

Lorsqu'un homme mourait, soit dans une maison, soit sous une tente, les personnes qui s'y trouvaient aussi bien que tous les meubles contractaient une souillure de sept jours.

Tous ceux qui touchaient un mort étaient également impurs pendant sept jours. De notre siècle, au milieu d'agglomérations

telles qu'en présentent nos grands centres et au sein desquels fomentent toujours quelques épidémies, le séjour prolongé d'un cadavre dans une maison ne laisserait sans doute pas d'être dangereux, mais ces dangers auront bientôt complétement disparu, si l'on veut s'entourer des précautions de salubrité, auxquels nous avons donné le nom *d'embaumement provisoire* et que nous ne pouvons trop préconiser, étant impuissant à réformer la législation qui règle actuellement les inhumations.

Nous avons eu déjà occasion de le dire, cet embaumement conserve les corps environ trois jours sans odeur cadavérique, il permet de les exposer et de les veiller, d'attendre l'arrivée d'amis ou de parents éloignés et laisse aux membres de la famille le temps de se consulter et de régler les funérailles; enfin et par dessus toute considération, il préserve du danger des inhumations précipitées.

Mais c'est surtout à Paris que cet embaumement est appelé à rendre de grands servi-

ces ; le délai de 24 heures, trop restreint dans certaines circonstances, est trop long dans beaucoup d'autres; en raison des affections épidémiques qui dominent souvent dans cette ville, et la putréfaction arrivant presqu'immédiatement, les personnes qu'un sentiment pieux oblige à veiller sur le corps, risquent de compromettre à leur tour leur existence dans une atmosphère empoisonnée.

Enfin cet embaumement ne saurait être trop recommandé, dans leur intérêt, aux maîtres d'hôtel, qui, en cas de décès chez eux, avaient hâte de se débarrasser du corps de leur hôte et le faisaient enlever le plus tôt possible sans tenir compte des sentiments respectables qu'ils pouvaient froisser et des intérêts qu'ils pouvaient léser.

Et puis, le moyen que nous proposons ne permet-il pas à tous d'approcher un défunt sans crainte et de puiser une consolation suprême dans ce dernier regard, dans ce dernier adieu, donnés à un parent ou à un ami!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN.

